

EL DJEICH DANS SON DERNIER NUMÉRO

LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE CONSOLIDÉE

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8414 MARDI 10 FEVRIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

ÉDUCATION NATIONALE

La retraite anticipée rétablie

Page 24

GOUVERNANCE DES DONNÉES

L'ALGÉRIE PASSE À L'ACTION

Sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a procédé, hier à Alger, au lancement officiel de la plate-forme nationale de gouvernance des données, Cet événement, placé sous le slogan « La gouvernance nationale des données : souveraineté, organisation et transparence », marque une étape structurante dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de transformation numérique de l'Etat. Page 3



LUTTE CONTRE LE CANCER

La stratégie nationale renforcée

Page 2

INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Le marché algérien séduit

Page 5

KARIM MERGHEMI, PORTE-PAROLE DU SNAPO :

«Le projet de décret est un acte de décès pour les officines»

Page 6

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

BOURSE SCOLAIRE SPÉCIALE 2026/2027

Ouverture des inscriptions

LA DIRECTION de l'Action sociale de la wilaya d'Alger a annoncé l'ouverture des inscriptions pour bénéficier de la bourse scolaire spéciale pour la prochaine année scolaire 2026/2027, au niveau des établissements publics d'éducation et d'enseignement, ainsi que des établissements publics d'enseignement spécialisé.
C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la Direction.
Selon la même source, cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 25-166 du 22 juin 2025, fixant les conditions et modalités d'attribution de la bourse scolaire spéciale.
Tel que mentionné dans le communiqué, les inscriptions peuvent se faire directement auprès des établissements scolaires ou via la plateforme numérique www.minhamadrassya.de et le site de l'Agence de développement social (ADS) (www.ads.dz), et ce du 8 février au 31 mars 2026.
« La bourse scolaire est accordée une seule fois au début de chaque année scolaire pour chaque élève inscrit régulièrement dans un établissement public d'éducation et d'enseignement ou dans un établissement public d'enseignement spécialisé », précise-t-on dans le communiqué. Et d'ajouter que l'élève doit être « issu d'une famille démunie ». La Direction a aussi indiqué que le revenu mensuel de chacun des parents, pris séparément, ou celui du tuteur, doit être inférieur ou égal au salaire national minimum garanti (SNMG). De même, cette bourse est, naturellement, destinée aux élèves dont les parents ou le tuteur ne disposent d'aucun revenu, est-il souligné de même source.
D'après le communiqué, le dossier de candidature doit comporter plusieurs pièces essentielles. Il doit inclure le formulaire de demande de la bourse scolaire spéciale, conforme au modèle fixé dans le décret et validé par le directeur de l'établissement, de même qu'une copie de la pièce d'identité biométrique des parents ou du tuteur. Le dossier doit également comprendre une attestation de non-perception de revenu ou un relevé de salaire des parents, ainsi qu'une attestation de non-affiliation aux organismes de sécurité sociale.
Enfin, un chèque postal barré au nom du bénéficiaire doit être joint pour compléter le dossier, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse électronique du parent ou du tuteur. Du reste, la Direction a fait savoir que, le cas échéant, les candidats doivent fournir une preuve de tutelle pour les élèves dont les parents sont absents, prisonniers, divorcés ou de filiation inconnue.

Khalil Aouir

LUTTE CONTRE LE CANCER

L'Algérie renforce sa stratégie nationale

L'Algérie renforce sa stratégie nationale contre le cancer. Le Dr Djamel Fourar, directeur de la prévention au ministère de la Santé, a réitéré, hier, l'engagement de l'Etat à faire de cette maladie une priorité nationale, sous le thème « Unis contre le cancer ».



Une priorité nationale.

Intervenant lors d'une journée d'étude organisée à l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer, le Dr Fourar a souligné la gravité de cette maladie et ses répercussions sur la société. « Le cancer est devenu un problème de santé publique aux dimensions sociales et économiques considérables », a-t-il déclaré, rappelant que les prévisions mondiales estiment à 26,4 millions de nouveaux cas et 17,5 millions de décès d'ici à 2030.
Selon les données épidémiologiques nationales, le nombre de cas de cancer continue de croître. 51 096 cas ont été recensés en 2022 et 56 319 en 2023. Chez les femmes, les cancers les plus fréquents sont le cancer du sein, le cancer colorectal, le cancer de la thyroïde, le cancer de l'ovaire et le cancer de l'estomac, tandis que chez les hommes, les formes les plus répandues concernent le cancer de la prostate, le cancer du poumon, le cancer de la vessie ainsi que le cancer de l'estomac.
Face à l'urgence de la situation, le ministère de la Santé a officiellement érigé la lutte contre le cancer au rang de priorité nationale absolue. Pour porter cette ambition, le Dr Fourar a détaillé une stratégie nationale intégrée, dont le premier volet repose sur une prévention active centrée sur le mode de vie. Le ministère déploie désormais des programmes d'envergure ciblant les principaux facteurs de risque, tels que le tabagisme, l'obésité et la sédentarité.
Parallèlement à la prévention, le dépistage précoce s'impose comme un pilier indispensable pour faire reculer la mortalité. Le Dr Fourar a insisté sur la généralisation des programmes de dépistage organisé, avec une attention particulière portée au cancer du col de l'utérus.
Le volet médical bénéficie également d'une modernisation thérapeutique sans précédent. Des investissements colossaux sont actuellement engagés pour la création et l'équipement de centres hospitaliers spécialisés, dotés des technologies les plus avancées. Cette mise à niveau des infrastructures s'accompagne d'une gestion rigoureuse de la chaîne d'approvisionnement afin de sécuriser la disponibilité constante des médicaments anticancéreux, garantissant ainsi une continuité de traitement pour chaque patient.
Enfin, l'avenir de la lutte contre le cancer repose sur le renforcement du capital humain et de l'expertise scientifique. Le ministère mise sur la formation continue des médecins et des personnels paramédicaux pour élever les standards de prise en charge. Ce volet pédagogique est désormais indissociable d'une coopération accrue avec les universités et les centres de recherche, permettant à l'Algérie de s'aligner sur les progrès scientifiques mondiaux et d'innover en matière de protocoles de soins.
Au-delà de l'aspect technique, le Dr Fourar a tenu à rendre un hommage appuyé aux patients, saluant leur « courage et leur patience ». Il a souligné que la lutte contre le cancer ne peut être l'affaire d'un seul ministère, mais nécessite une mobilisation transversale incluant la société civile, les médias et les associations de patients.
« Il s'agit d'une responsabilité collective », a-t-il rappelé, martelant que le partenariat global est la seule voie pour garantir un accès équitable aux soins et assurer la continuité des services de santé sur l'ensemble du territoire. En clôturant son allocution, le directeur de la prévention a réaffirmé le soutien indéfectible de l'institution aux malades, plaçant la dignité humaine au cœur de cette bataille de longue haleine.

UNE HAUSSE DE PLUS DE 50 % POUR 2040

De son côté, le Pr Adda Bounedjar, président de la commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer, a exposé les défis majeurs et les priorités de la nouvelle stratégie nationale. Entre objectifs de l'OMS et spécificités locales, le constat est sans appel : l'action doit être immédiate. Le Pr Bounedjar a, d'emblée, rappelé l'urgence mondiale. Alors que le monde enregistre actuellement 20 millions de nouveaux cas par an, les projections pour 2040 prévoient une hausse de plus de 50 %, atteignant la barre des 30 millions. « S'il est complexe de réduire drastiquement l'incidence, notre priorité absolue est de réduire la mortalité », a-t-il affirmé. Pour l'Algérie, le cancer du sein demeure le défi numéro un, avec plus de 15 000 cas annuels, soit 25 % de la pathologie cancéreuse nationale.
La nouvelle stratégie nationale de lutte contre le cancer 2035 mise d'abord sur une prévention offensive. Le Pr Bounedjar a annoncé l'introduction officielle du vaccin contre le cancer du col de l'utérus en Algérie dès 2026. Ce plan s'attaque également aux racines du mal : le tabagisme et l'obésité, tout en consolidant les acquis nationaux en matière d'hygiène environnementale.
Le deuxième axe priorise le dépistage précoce pour briser la courbe de mortalité. Les efforts se concentrent sur les pathologies les plus répandues : sein et col de l'utérus chez la femme, prostate chez l'homme ainsi que le cancer colorectal pour les deux sexes.
Sur le plan de la prise en charge, le Pr Bounedjar prône une amélioration du parcours de soins, avec un accent inédit sur la fin de vie.
Enfin, l'avenir du secteur repose sur la recherche et l'ultra-spécialisation. Alors que 60 % de la recherche médicale mondiale concerne l'oncologie, l'Algérie doit intensifier ses études cliniques locales. Ce saut scientifique s'accompagne d'une réforme de la formation des médecins, passant d'un cursus généraliste à une expertise de pointe. Pour le Pr Bounedjar, seule cette synergie entre science et engagement humain pourrait protéger durablement les générations futures.

Lynda Louifi

GOUVERNANCE DES DONNÉES

L'Algérie lance sa plate-forme souveraine

Sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a procédé, hier à Alger, au lancement officiel de la plate-forme nationale de gouvernance des données, Cet événement, placé sous le slogan « La gouvernance nationale des données : souveraineté, organisation et transparence », marque une étape structurante dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de transformation numérique de l'Etat.

Le Premier ministre a mis en avant, dans son allocution d'ouverture, la portée stratégique de cette avancée, indiquant que la mise en service de la plate-forme nationale de gouvernance des données est consacrée par le décret présidentiel n°25-350 du 30 décembre 2025, lequel « a institué un modèle souverain propre à l'Etat algérien, fondé sur la maîtrise, l'organisation, la protection et l'orientation de l'exploitation des données, en tant qu'actifs stratégiques d'une importance capitale ».

M. Ghrieb a souligné que cette réforme dépasse la simple dimension technologique, déclarant que « nous passons aujourd'hui d'une gouvernance traditionnelle fondée sur le papier et une numérisation fragmentée à une gouvernance numérique intégrée, centrée sur la donnée ». Il a soutenu que l'entrée en service effective de ses composantes traduit « la solidité de la coordination institutionnelle et l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés ».

Le Premier ministre a également fait savoir que la donnée est désormais considérée comme un pilier de la souveraineté nationale, au même titre que les ressources naturelles, assurant que « la donnée est devenue un actif stratégique de l'Etat, aussi essentiel que la terre, l'eau ou l'énergie, car elle constitue un élément décisif dans l'appui à la décision publique et l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques ».

Dans cette perspective, la plate-forme nationale ambitionne d'œuvrer à garantir la souveraineté de l'Etat sur ses données, à encadrer leur production, leur échange et leur exploitation de manière sécurisée et responsable, tout en renforçant la confiance des citoyens et des opérateurs économiques dans l'administration publique. L'objectif affiché est d'améliorer la qualité des services publics, d'orienter l'investissement et d'accélérer la transformation numérique globale.


Le Premier ministre, Sifi Ghrieb.

UN LEVIER POUR L'ÉCONOMIE ET L'INVESTISSEMENT

La gouvernance nationale des données a également été présentée comme un facteur déterminant pour la promotion de l'économie numérique et l'attractivité de l'investissement. Selon le Premier ministre, elle repose sur « un cadre juridique et institutionnel clair, stable et fiable, garantissant la protection des données et la transparence des règles ». Expliquant que ce cadre permettra d'améliorer l'accès à des données fiables et exploitables, de stimuler l'innovation, de favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques numériques et de renforcer l'interopérabilité entre les systèmes, il a précisé qu'« il s'agit là de créer de la valeur ajoutée et des opportunités d'investissement fondées sur la donnée et les technologies numériques, en tant que leviers essentiels du développement durable »,

Le chef de l'Exécutif a également mis en avant le rôle central de cette plate-forme dans le développement des solutions d'intelligence artificielle, affirmant que « la gouvernance nationale des données constitue le cadre de référence garantissant la disponibilité de données de qualité, structurées, fiables et interopérables, indispensables à la conception et à l'entraînement de modèles d'intelligence artificielle performants ».

Il a tenu à souligner que cette démarche s'inscrit dans le strict respect des exigences de cybersécurité, des principes éthiques liés à l'usage de l'intelligence artificielle et de la protection des données, notamment à caractère personnel.

Sur le plan international, M. Ghrieb a indiqué que l'instauration de cette plate-forme vise à aligner l'environnement numérique national sur les standards et les bonnes pratiques internationales, à renforcer l'interopérabilité et à promouvoir la coopération transfrontalière, soutenant qu'« elle contribue à positionner l'Algérie comme un partenaire crédible et actif dans l'espace numérique mondial.

Le Premier ministre a rappelé que les rapports des organisations internationales démontrent qu'une gouvernance efficace des données améliore le classement des Etats, renforce la confiance des investisseurs et accroît l'efficacité des politiques publiques, tout en constituant un outil clé dans la lutte contre les crimes financiers et la protection de l'économie nationale.

En conclusion, M. Ghrieb a relevé la dimension collective de ce chantier stratégique, déclarant que « la réussite de cette plate-forme demeure une responsabilité partagée, qui exige une implication effective, une coordination continue entre les secteurs et l'ancrage d'une véritable culture institutionnelle reconnaissant la donnée comme un actif stratégique de long terme ». Annonçant officiellement l'entrée en service de la plate-forme nationale de gouvernance des données, il a appelé l'ensemble des acteurs à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de ce modèle souverain, en coordination étroite avec le Haut-Commissariat à la numérisation, afin de concrétiser la transformation numérique attendue et de renforcer la position de l'Algérie parmi les pays de référence en matière de gouvernance des données.

Sihem Bounabi

EL DJEICH DANS SON DERNIER NUMÉRO :

La souveraineté économique consolidée

LA REVUE du ministère de la Défense nationale (MDN) El Djeich est revenue, dans son édition du mois de février, sur le lancement officiel de l'exploitation du chemin de fer minier occidental Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, qualifié comme un tournant majeur dans l'histoire économique et stratégique de l'Algérie.

Dans l'éditorial de ce numéro, la revue souligne que cette réalisation, annoncée par le président de la République, est l'aboutissement d'un projet longtemps perçu comme un rêve difficilement atteignable et présenté comme un accomplissement national historique.

Selon El Djeich, ce projet stratégique de 950 kilomètres incarne une étape décisive dans la concrétisation d'une vision souveraine reposant sur la valorisation des ressources nationales et la diversification de l'économie, loin de la dépendance aux hydrocarbures.

L'éditorialiste rappelle que le président de la République a affirmé que l'Algérie avance avec assurance vers l'affirmation de sa souveraineté économique et industrielle, grâce à ses richesses naturelles mais aussi à ses compétences nationales capables de relever les défis les plus complexes. Après avoir mis en exergue le renforcement des capacités nationales en matière de technologies spatiales et d'informations géospatiales, avec la mise en orbite de deux nouveaux satellites, Alsat-3A et Alsat-3B, El Djeich souligne que ces acquis confirment que l'Algérie progresse de manière constante vers la maîtrise des technologies de pointe.

L'auteur de l'édito revient dans ce numéro sur les dates symboliques de ce mois de février, riche en commémorations nationales, rappelant notamment la célébration de la Journée nationale du chahid, la mémoire de la tragédie de Sakiet Sidi Youssef, les crimes des essais nucléaires français dans le Sahara, ainsi que d'autres dates marquantes de l'Algérie indépendante telles que la nationalisation des hydrocarbures et la récupération de la base navale de Mers El-Kebir.

Selon El Djeich, « ces commémorations constituent autant de moments de recueillement et de fidélité au sacrifice des martyrs, mais aussi une source d'inspiration pour poursuivre l'édification nationale dans une phase marquée par de profondes mutations politiques, économiques et sociales, dans le cadre du projet national de renouveau engagé par l'Etat algérien ».

Dans cet ordre d'idées, la revue souligne que l'Algérie est aujourd'hui une oasis de sécurité, de stabilité et de quiétude, et qu'elle est aussi un grand chantier ouvert à des projets stratégiques grâce auxquels elle progresse régulièrement pour prendre sa place parmi les pays émergents, en dépit de « toutes les tentatives misérables et désespérées d'entraver et de freiner son parcours ». Selon l'éditorialiste, le peuple algérien, grâce à sa perspicacité, sa clairvoyance et sa vigilance, est pleinement conscient des visées néfastes de ces manœuvres, ainsi que des complots de bas étage orchestrés par les ennemis de l'Algérie, « ceux qui nourrissent à son égard une rancœur profonde et tenace, ainsi que leurs misérables laquais, qui naviguent dans leur giron et qui ont vendu leur patrie et leur âme à vil prix ». L'auteur du texte affirme que les plans malveillants sont « inévitablement et nécessairement voués à l'échec pour la simple et bonne raison que les thèses qu'ils promeuvent ne sont que vent, coquilles vides frisant le ridicule, car s'inscrivant dans le cadre de campagnes de désinformation contre notre pays ».

El Djeich souligne encore que malgré toutes les tentatives de semer la confusion, de propager le mensonge et la calomnie, « l'Algérie poursuit son chemin vers la consécration de son indépendance politique et économique », avant de conclure que « l'Armée nationale populaire continue de s'acquitter de ses nobles missions constitutionnelles et d'accompagner le parachèvement de ce processus de développement à travers sa contribution aux différents projets structurants, tout en veillant à la sécurisation de chaque parcelle du territoire national sacré ».

Hachemi B.

ALGÉRIE-ESPAGNE

L'ambassadeur présente ses lettres de créances

Le nouvel ambassadeur du royaume d'Espagne en Algérie M. Ramiro Fernández Bachiller a présenté ce lundi au siège de la présidence de la République ses lettres de créances au président de la République Abdelmadjid Tebboune. M. Bachiller avait rejoint son nouveau poste en décembre dernier en remplacement de M. Fernando Moran-Calvo. Diplomate au long cours, M. Bachiller qui maîtrise le français et l'anglais, brasse une carrière de trois décennies. Auparavant, il a officié au Gabon, en Roumanie et en Pologne avant de rejoindre Alger. Il a également servi au ministère des affaires étrangères espagnol en tant qu'inspecteur en Chef et directeur adjoint du Protocole. Il a remplacé au pied levé son prédécesseur M. Moran qui a occupé le poste d'Alger de 2018 à 2025 en étant également le doyen des diplomates en postes en Algérie avant son admission à la retraite. M.Moran est le fils de l'ancien ministre des affaires étrangères espagnol Fernando Moran de 1982 à 1985.

Le nouvel ambassadeur espagnol entame son mandat sous de bonnes auspices tant les relations entre Alger et Madrid passent par une période d'embellie suite à la crise qui a secoué les deux pays de mars 2022 à novembre 2023. Les relations entre les deux pays ont pris depuis une dimension nouvelle marquée par un partenariat solide. Le président Tebboune a affirmé dans son dernier entretien à la presse que l'Espagne est un partenaire fiable.

M. B.

TIPASA

Le barrage de Kef Eddir atteint sa capacité maximale

LE BARRAGE de Kef Eddir, situé à Damous, à l'extrême ouest de la wilaya de Tipaza, a atteint un volume de stockage de 125 millions de mètres cubes, un niveau qui n'a pas été enregistré depuis 2023, selon des données publiées par le secteur de l'hydraulique. Cette évolution positive intervient à la faveur des importantes précipitations enregistrées ces derniers mois, permettant une amélioration notable des réserves en eau de la région. Le remplissage du barrage constitue un soulagement majeur pour la sécurité hydrique de la wilaya de Tipasa, mais également pour les wilayas voisines de Chlef et Aïn Defla, qui dépendent en partie de cette infrastructure stratégique pour leur alimentation en eau potable et l'irrigation agricole. Les autorités locales estiment que ce niveau de stockage permettra d'anticiper plus sereinement les besoins durant les périodes de forte consommation, notamment en été, tout en réduisant les risques de pénurie. Il contribuera également à soutenir l'activité agricole, fortement tributaire de la disponibilité des ressources hydriques. Selon la direction de l'hydraulique, le niveau d'eau du barrage de Kef Eddir, qui fournit des quantités considérables d'eau pour l'irrigation agricole et alimente de nombreuses communes des wilayas de Chlef, Aïn Defla, ainsi que 11 communes de la wilaya de Tipaaa, a augmenté de plus de 40 millions de mètres cubes, alors qu'il était de 85 millions de mètres cubes avant les dernières précipitations. Par mesure de précaution, l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) a été contrainte de procéder à l'évacuation d'une partie des eaux du barrage. Pour rappel, le barrage de Kef Eddir est entré en service en novembre 2023, après l'achèvement des travaux du projet de transfert de ses eaux, ce qui a permis de mettre fin aux problèmes de manque d'eau et aux perturbations dans la distribution enregistrée dans plusieurs communes de la wilaya de Tipasa, notamment dans sa partie ouest. Les eaux du barrage de Kef Eddir, dont la capacité optimale est estimée à 125 millions de mètres cubes sont acheminées vers 18 réservoirs, dont sept de petite capacité destinés aux zones rurales et montagneuses isolées, ainsi que vers 11 stations de pompage et d'épuration. Le réseau de canaux de transfert s'étend sur plus de 180 km. Le barrage de Kef Eddir joue ainsi un rôle-clé dans le dispositif hydraulique de la région ouest du pays. Son remplissage à ce niveau est perçu comme un signal encourageant, dans un contexte marqué ces dernières années par des épisodes répétés de stress hydrique et de sécheresse.

T. Bouhamidi

INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'Algérie séduit de nouveaux opérateurs

L'intérêt croissant pour l'investissement étranger en Algérie se confirme. L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a examiné des opportunités d'investissements et d'implantation de nouveaux projets en Algérie dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, électroménagère et agroalimentaire. Des opérateurs étrangers ont exprimé leur intérêt pour le marché algérien et surtout leur volonté de nouer des partenariats avec des opérateurs locaux.



Le marché algérien attire les investisseurs.

Le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, s'est entretenu avec des représentants de trois sociétés activant dans divers secteurs d'activité, avec lesquels il a examiné les moyens d'implanter de nouveaux investissements étrangers en Algérie. Il s'agit de l'entreprise indienne Tenshi, leader mondial dans l'industrie pharmaceutique, laquelle a exprimé son intérêt pour l'entrée sur le marché algérien à travers la concrétisation de projets d'investissement en partenariat avec des opérateurs algériens, notamment dans le domaine de la production de matières premières destinées à l'industrie pharmaceutique, a indiqué l'AAPI dans un communiqué.

«LG Electronics Algérie SARL», représentée par des responsables de la société, a également manifesté sa volonté de concrétiser un nouveau projet d'investissement dans le secteur des industries électroménagères, tout en se montrant ouverte à établir des partenariats avec des opérateurs nationaux pour la fabrication de ses marques en Algérie.

Cette démarche permettra le transfert de technologie et de savoir-faire industriel, la création d'emplois qualifiés, le renforcement de l'intégration locale et le développement du tissu industriel national, ainsi que l'élargissement de la présence de la société coréenne, leader sur le marché algérien, a précisé l'Agence de promotion de l'investissement. Elle a souligné que les deux parties ont discuté des différentes options et mécanismes disponibles pour concrétiser ce projet, que ce soit de manière indépendante ou dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs algériens, notamment à travers la Bourse de partenariat gérée par l'Agence, et du rôle de cette dernière dans l'accompagnement et la facilitation de la mise en œuvre rapide de cet investissement.

M. Rekkache a en outre reçu une délégation de l'entreprise vietnamienne Nutifood, spécialisée dans la production et la transformation du café et du lait, disposant de plusieurs fermes et usines au Vietnam, laquelle a, pour sa part, exprimé son souhait d'explorer le marché national en vue de la concrétisation d'investissements agricoles et industriels dans ce domaine. Ces rencontres, tenues avant-hier par le directeur général de l'AAPI, «s'inscrivent dans le cadre de l'encouragement et de l'accompagnement de l'investissement productif et de l'attraction des investissements directs étrangers», a souligné l'Agence. En somme, cet intérêt pour l'investissement en Algérie confirme l'attractivité de l'Algérie, mais surtout l'amélioration du climat des affaires, qui fait du pays une destination pour les investissements étrangers.

Lilia. A. A.

MECHANICA AL DJAZAÏR

La sous-traitance à l'heure des opportunités

LES OPPORTUNITÉS de développement de l'activité de la sous-traitance et le renforcement de l'intégration industrielle, notamment dans les industries mécaniques, seront mises en exergue à l'occasion de la première édition du Salon international «Mechanica Al Djazaïr» qui s'ouvre aujourd'hui à Oran. C'est l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) qui organise aujourd'hui une journée d'étude sous le thème : «L'investissement productif au service de la sous-traitance et de l'intégration industrielle», dans le cadre des activités de la première édition du Salon «Mechanica Algérie», qui se tiendra jusqu'au 12 février, a indiqué hier l'Agence dans un communiqué, soulignant l'importance de cette rencontre. «Cette journée d'étude vise à mettre en lumière les opportunités et les perspectives de développement de l'activité de sous-traitance et le renforcement de l'intégration industrielle, notamment dans les industries mécaniques», a noté la même source, signalant la participation des principaux acteurs du secteur, à savoir des opérateurs économiques, des associations professionnelles spécialisées, des représentants des administrations et des organismes économiques publics, des institutions financières, des organisations patronales, ainsi que des experts économiques.

L'organisation de cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Agence visant à «promouvoir l'investissement productif», à «diversifier l'économie nationale» et «renforcer l'industrie locale», tout en augmentant le taux d'intégration des entreprises algériennes dans les chaînes de valeur régionales et internationales. Cela, a ajouté l'AAPI, à travers l'accompagnement et le soutien des projets d'investissement dans le domaine de la sous-traitance, considérée comme un pilier essentiel pour la réalisation de l'intégration industrielle et la consolidation d'une base industrielle nationale solide et intégrée, notamment dans le domaine de la production de pièces de rechange, d'accessoires et de composants liés aux industries mécaniques.

L. A. A.

YACINE OUALID A REÇU UNE DÉLÉGATION DE L'IFC

Examen des moyens de renforcement du partenariat

LA SOCIÉTÉ financière internationale (IFC) disposée à apporter un appui technique et financier aux projets agricoles en Algérie, notamment pour améliorer l'efficacité de la production, accompagner les exportateurs dans l'adoption des normes de qualité internationales, faciliter l'accès à de nouveaux marchés, ainsi que pour la création d'un incubateur spécialisé dans les technologies agricoles destiné à soutenir les projets innovants du secteur. C'est ce qui ressort de la rencontre qui a réuni le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid, avec une délégation de la Société financière internationale (IFC), conduite par son vice-président chargé de l'Afrique, Ethiopis Tamara, tenue avant-hier hier à Alger.

Dans un communiqué, le ministère de l'Agriculture a indiqué que les échanges entre les deux parties ont porté sur le renforcement du partenariat entre l'Algérie et l'IFC, notamment en matière d'investissement agricole, de financement, de modernisation du secteur et de promotion d'une agriculture durable.

Lors de cette rencontre, la partie algérienne a présenté les grandes lignes de la stratégie nationale visant le développement et la modernisation du secteur agricole, dans l'objectif de renforcer la sécurité alimentaire. Cette approche repose sur l'encouragement des investissements nationaux et étrangers dans la production, la transformation et l'exportation des produits agricoles, compte tenu des potentialités du pays pour atteindre l'autosuffisance dans plusieurs produits actuellement importés.

Les échanges ont également mis en lumière l'expérience algérienne en matière de développement de l'agriculture saharienne et l'orientation vers une agriculture moderne et durable. Dans ce contexte, l'IFC a exprimé sa disposition à apporter un appui technique et financier aux projets agricoles en Algérie, notamment pour améliorer l'efficacité de la production, accompagner les exportateurs dans l'adoption des normes de qualité internationales, faciliter l'accès à de nouveaux marchés, ainsi que pour la création d'un incubateur spécialisé dans les technologies agricoles destiné à soutenir les projets innovants du secteur. La réunion a par ailleurs porté sur les mécanismes de financement du secteur agricole, avec la possibilité pour l'IFC d'accompagner le ministère dans la mise en place de dispositifs de financement nouveaux et adaptés aux exigences actuelles.

Le dossier de l'assurance agricole a également été abordé, en tant qu'outil essentiel pour la protection des agriculteurs et la stabilité de la production.

Au terme de la rencontre, les deux parties ont convenu de poursuivre les consultations et d'organiser des réunions techniques afin d'élaborer un plan de partenariat opérationnel, visant à renforcer l'investissement et soutenir le développement durable du secteur agricole en Algérie.

Rim Boukhari

DÉCARBONATION DU TRANSPORT MARITIME ET DES PORTS

Le défi de concilier croissance et écologie

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a appelé l'ensemble des secteurs et des acteurs à se mobiliser et à œuvrer conjointement pour atteindre les objectifs de développement durable dans le secteur du transport maritime.



Présidant hier à Alger l'ouverture d'une journée d'étude sur la décarbonation du transport maritime et des ports algériens, en présence de plusieurs membres du gouvernement, à l'instar du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, des ministres de l'Energie et des Énergies renouvelables, des Finances, de l'Environnement et de la Qualité de la vie, ainsi que du directeur général des Douanes et des responsables des secteurs concernés, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a souligné l'importance d'accélérer l'aménagement et l'équipement des ports afin qu'ils deviennent des ports modèles et modernes, tout en adoptant des carburants alternatifs et des techniques respectueuses de l'environnement, en vue de réduire les émissions de carbone.

Signalant le fait que l'Etat encourage les chercheurs et les scientifiques à redoubler d'efforts afin de parvenir à des solutions pratiques et efficaces, le ministre a salué les résultats positifs enregistrés au niveau des ports, notamment la réduction du temps d'attente des navires à quai. M. Sayoud, qui a affirmé que la tenue de cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat en vue de promouvoir le secteur du transport maritime et de développer les ports, selon une approche globale fondée sur les principes de durabilité et de protection de l'environnement, a souligné l'importance accordée par l'Algérie à la question de la décarbonation.

«Notre pays, en cohérence avec ses engagements internationaux et ses orientations stratégiques visant la transition énergétique verte et la consolidation des principes du développement durable, accorde une importance particulière à la question de la décarbonation, notamment dans les secteurs à impact environnemental direct», a-t-il précisé, notant que le transport maritime et les activités portuaires, en tant que piliers essentiels du système logistique national ainsi que des chaînes d'approvisionnement et du commerce extérieur y figurent. Selon lui, le choix de ce thème important reflète clairement la place stratégique qu'occupent le transport maritime et les ports dans le système économique national. «Il traduit notre prise de conscience collective de l'ampleur des défis environnementaux croissants et de la nécessité impérieuse d'adopter de nouvelles approches de développement axées sur la réduction des émissions de carbone, tout en assurant l'équilibre entre les exigences du développement économique et l'impératif de protection de l'environnement», a souligné le ministre de l'Intérieur. Cette journée sera marquée par l'élaboration des recommandations pratiques, lesquelles contribueront, selon le ministre, à tracer les contours de l'avenir du transport maritime et des ports algériens, et ce dans le cadre d'un développement durable, responsable et équilibré.

Lilia Ait Akli

COOPERATION ALGERO-JAPONAISE

Les récifs artificiels au service de la pêche artisanale

FACE aux enjeux de préservation des ressources halieutiques, la Direction générale de la pêche maritime et de l'aquaculture a organisé un atelier sur la gestion conjointe de la pêche artisanale par l'utilisation des récifs artificiels. Cette rencontre, tenue en présence de l'ambassadeur du Japon en Algérie et de représentants de la JICA, s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités et de protection des écosystèmes marins.

Cet atelier consacré à la «gestion conjointe de la pêche artisanale à travers l'utilisation des récifs artificiels», dont les travaux se sont déroulés en présence de l'ambassadeur du Japon en Algérie, Suzuki Kotaro, d'un représentant de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), ainsi que de cadres du secteur, de représentants d'organismes de recherche, d'associations de pêche et de membres des comités de gestion conjointe issus des wilayas pilotes.

Dans son allocution, le directeur général de la pêche maritime et de l'aquaculture, Miloud Trial, a souligné que la tenue de cet atelier illustre l'importance accordée par le secteur à l'adoption d'une approche participative dans la gestion de la pêche artisanale. Une démarche visant à garantir l'exploitation durable des ressources marines et leur préservation au profit des générations futures.

Le responsable a mis en avant le rôle stratégique des récifs artificiels, considérés comme un levier efficace pour la restauration des habitats marins, le renouvellement de la ressource halieutique et le renforcement de l'activité de pêche.

Il a précisé que cet atelier constitue un cadre d'échange d'expériences et d'expertises, tout en permettant l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle en vue de la généralisation de l'installation des récifs artificiels le long du littoral national, dans le respect du cadre juridique régissant cette activité.

Par ailleurs, le directeur général a rappelé que l'Algérie a lancé, depuis 2021, un programme ambitieux visant à promouvoir la gestion conjointe de la pêche artisanale, dans le cadre de la coopération avec le Japon à travers la JICA. Ce programme a donné lieu à des cycles de formation et à des stages pratiques, en Algérie et à l'étranger, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets pilotes dans plusieurs wilayas côtières, notamment Oran, Skikda, Tizi Ouzou et Tipasa.

Ces actions ont permis de renforcer les capacités des acteurs du secteur et d'enregistrer des résultats concrets sur le terrain, en particulier dans le domaine de l'installation des récifs artificiels. Le même responsable a également affirmé que cette dynamique se poursuivra avec l'appui d'experts internationaux, à leur tête l'expert de la JICA, Nanao Hitonori, tout en annonçant l'orientation vers l'extension de l'expérience à de nouveaux sites pilotes.

À cette occasion, il a appelé l'ensemble des opérateurs et professionnels des différentes filières de la pêche maritime à s'impliquer activement et sérieusement dans ce programme, qui revêt une dimension à la fois économique et environnementale.

L'expert japonais de la cogestion de la pêche artisanal, Nanao Hilton orientations, a souligné les bénéfices de cette approche, assurant que l'expérience menée à Oran a permis le renouvellement du stock halieutique, la réduction de la pression exercée sur le littoral ainsi que la création de zones marines favorables à la reproduction naturelle des espèces.

Outre sa contribution à la restauration des milieux marins et à la gestion durable des pêcheries, cette approche assure également la stabilité des moyens de subsistance des pêcheurs, a-t-il ajouté.

Rim Boukhari

SALON INTERNATIONAL DU TOURISME MITT MOSCOU

Les opérateurs touristiques invités à participer

L'OFFICE national du tourisme (ONT) a lancé un appel aux opérateurs touristiques algériens pour participer au Salon international du tourisme MITT Moscou, prévu du 11 au 13 mars 2026 dans la capitale russe. Une opportunité unique pour mettre en avant la richesse et la diversité de la destination Algérie sur l'un des marchés les plus prometteurs du tourisme international. Dans un communiqué publié hier, l'ONT a souligné que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie 2026 visant à renforcer la visibilité de l'Algérie à l'étranger.

«Le secteur du tourisme et de l'artisanat sera pleinement représenté lors de ce rendez-vous majeur, avec pour objectif de valoriser nos atouts naturels, culturels et patrimoniaux auprès du public et des professionnels russes», précise l'Office. Les agences de voyages et autres acteurs du tourisme intéressés sont invités à remplir le formulaire électronique de participation via le lien dédié, avant le 12 février 2026.

L'ONT attire l'attention sur le fait que le nombre de participants sera limité en fonction de la superficie disponible au pavillon algérien, et que les fiches techniques devront être rigoureusement renseignées, afin de sélectionner les offres les plus adaptées aux spécificités du marché russe.

M. B.

MÉDÉA SE PRÉPARE POUR LE RAMADAN

Des brigades pour réguler les prix et la qualité

LA CHARGÉE des études, des affaires juridiques et du contentieux au ministère du commerce intérieur et de la régulation du marché, Siham Khaldi, s'est entretenue, hier, avec le Secrétaire général de la wilaya de Médéa, Badis Mokhtar, concernant les préparatifs pour le mois sacré.

L'ouverture des marchés solidaires ayant déjà eu lieu à travers l'ensemble des 19 daïras pour que soit mis l'accent par le wali sur la nécessité de tenir compte du pouvoir d'achat des citoyens, et que, dans ce contexte, toutes les dispositions nécessaires sont à prendre pour garantir un approvisionnement régulier et constant des populations en produits alimentaires divers.

Pour ce faire, la direction du commerce a pris les mesures appropriées en vue de déployer des brigades spécialisées pour mener des opérations d'inspection portant sur les pratiques commerciales et lutter contre toutes les formes de fraude et d'assurer les conditions de régulation pour l'approvisionnement des marchés.

En outre, il a été insisté sur l'efficacité des caravanes d'approvisionnement mobiles pour la vente des produits de grande consommation à travers toutes les communes à des prix compétitifs et à portée de toutes les bourses. Mais pas seulement, puisque les brigades auront pour tâches de s'assurer du contrôle de la qualité des denrées alimentaires exposées à la commercialisation dans les commerces et à travers tous les points de vente du territoire de la wilaya. La représentante du ministère du commerce intérieur et de la régulation du marché a visité le point de vente de gros de l'huile de table appartenant au groupe Cevital, en prévision du mois sacré.

Nabil B.

KARIM MERGHEMI, PORTE-PAROLE DU SNAPO, AU JEUNE INDÉPENDANT :

«Le projet de décret est un véritable acte de décès pour la pharmacie d'officine»

Présenté comme une réforme attendue depuis des décennies, le projet de décret exécutif encadrant l'exercice de la profession pharmaceutique provoque une levée de boucliers sans précédent. Dans cet entretien accordé au Jeune Indépendant, Karim Merghemi, porte-parole du Syndicat national des pharmaciens d'officine (SNAPO), dénonce un texte jugé dangereux, obsolète et élaboré en dehors de toute concertation réelle, mettant en péril l'équilibre du réseau officinal et, au-delà, la sécurité sanitaire du citoyen.

Entretien réalisé par Sihem Bounabi

LE JEUNE INDÉPENDANT : ***Quelle est la position du SNAPO vis-à-vis du projet de décret exécutif encadrant l'exercice de la profession pharmaceutique et quels sont les principaux motifs qui fondent cette position ?***

Karim Merghemi : Le bureau national et le Conseil national du SNAPO, réunis en session extraordinaire pour examiner l'avant-projet de décret exécutif fixant les conditions d'exercice du pharmacien et du pharmacien assistant, ont décidé, à l'unanimité, de rejeter catégoriquement les dispositions de ce texte.

Les instances syndicales considèrent ce projet comme un véritable « acte de décès » pour la profession et une menace existentielle pour les pharmaciens. Ce rejet s'appuie sur les points critiques suivants : le texte ignore la spécificité du métier, qui est à la fois une profession de santé réglementée et une activité soumise aux dispositions du code de commerce.

Le projet se focalise exclusivement sur un objectif social étroit, à savoir la multiplication du nombre d'officines et le recrutement massif de pharmaciens assistants, sans aucune étude d'impact préalable sur la viabilité économique ou la performance qualitative des pharmacies. Environ 95 % des articles traitent de procédures administratives (installation, ouverture, transfert et fermeture), tandis que le cœur de l'exercice officinal a totalement été occulté.

Les volets essentiels tels que les gardes, les activités et les services de santé autorisés en officine, ainsi que la formation continue ont été renvoyés à des textes réglementaires ultérieurs (arrêtés). Cette approche vide le projet de sa substance et de son importance.

Je considère qu'après une attente de près de 30 ans, ce projet de décret constitue une profonde déception pour l'ensemble de la corporation, ne répondant en rien aux aspirations légitimes des pharmaciens d'officine.



Karim Merghemi.

Vous avez alerté sur un risque réel de fermeture de milliers de pharmacies et de licenciements massifs si ce décret est adopté en l'état. En quoi ce texte menace-t-il concrètement l'équilibre économique du réseau officinal et, par ricochet, le système de santé ?

L'avant-projet de décret semble occulter les impératifs économiques de l'officine, la réduisant à une simple entité administrative. En proposant d'abaisser le seuil démographique à 3 000 habitants pour l'ouverture d'une nouvelle pharmacie (en zones urbaines et isolées), contre 5 000 habitants par commune auparavant, le texte s'aventure dans un flou juridique préoccupant. Faute de définitions claires sur la délimitation des « zones urbaines » ou les méthodes de recensement de la population, cette mesure risque d'engendrer une prolifération anarchique des officines, sans aucun fondement technique rigoureux.

Le paysage actuel compte déjà environ 12 400 pharmacies privées et près de 800 agences Endimed. La majorité des communes du pays, y compris les plus isolées, affichent un seuil de saturation critique. Autoriser de nouvelles ouvertures sans besoin réel, dans un contexte de fragilité financière, relève de l'aberration économique.

Les pharmaciens font face à une érosion constante de leurs marges, régies par un décret exécutif (98-44) obsolète qui n'a connu aucune révision depuis 1998. Pourtant, les charges n'ont cessé de croître : le salaire national minimum garanti (SNMG) a bondi de 5 000 DA en 1998 à 24 000 DA en 2025. A cela s'ajoutent la pression fiscale, la baisse continue du prix des médicaments et les pénuries récurrentes. Cette asphyxie financière ne manquera pas d'exacerber une concurrence déloyale, poussant certains vers des pratiques contraires à la déontologie. Pour couvrir leurs frais de gestion, des officines pourraient être tentées par la vente illicite d'antibiotiques sans prescription, voire le trafic de psychotropes. A terme, c'est la survie même du réseau qui est en jeu, avec un risque réel de fermetures massives et de licenciements.

Le projet impose également le recrutement obligatoire de pharmaciens assistants en fonction du chiffre d'affaires, sans aucune mesure d'accompagnement ou d'exonération fiscale. Cette disposition entre en contradiction flagrante avec la loi de santé 18-11, qui laissait ce choix à la discrétion et aux capacités de chaque officine.

Nous sommes en droit de nous interroger : le ministère de la Santé souhaite-t-il transformer les pharmacies en agences de placement pour pallier ses propres lacunes de planification ? Il est impératif de dénoncer la dangerosité d'un projet qui, loin de renforcer le rôle du pharmacien dans le système de santé, semble sacrifier une profession stratégique sur l'autel de politiques sociales conjoncturelles visant à absorber le chômage des diplômés. Détruire un pilier de la santé publique, qui a prouvé sa résilience lors des crises sanitaires majeures, serait une erreur historique.

Le ministère de la Santé a reconnu l'obsolescence des textes actuels, mais vous avez affirmé que ce projet recyclait des décrets datant des années 1990 et 2000. Peut-on encore parler de réforme ?

A l'issue d'une analyse approfondie du projet de texte, notre organisation syndicale a pu dresser un constat sans appel : ce document n'est qu'une reproduction de textes anciens, désormais obsolètes. Bien que le ministre ait lui-même reconnu devant le Parlement que ces cadres juridiques ne répondent plus aux exigences actuelles, nous constatons avec stupéfaction que ces mêmes dispositions critiquées ont été «recyclées» et réintroduites dans le nouveau projet de décret.

Cette démarche paradoxale nous interpelle au plus haut point : quel bénéfice le pharmacien d'officine pourrait-il tirer de ce texte que nous considérions comme un véritable statut fondamental ? La réalité est amère : ce projet n'apporte absolument aucune valeur ajoutée, ni à la profession ni au pharmacien dans l'exercice de ses fonctions. »

L'accord tripartite conclu en mars 2022 devait garantir une élaboration concertée de ce décret. Pourquoi, selon vous, cet engagement n'a-t-il pas été respecté ?

A vrai dire, nous sommes profondément surpris par le revirement soudain du ministère concernant la méthodologie d'élaboration de ce décret, pourtant actée d'un commun accord en mars 2022. Nous ignorons les raisons réelles qui ont poussé la tutelle à opter pour une démarche unilatérale, excluant le syndicat et le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP).

Cette décision rompt avec les engagements solennellement pris par les anciens ministres et les cadres du secteur, qui nous assuraient que ce texte ne revêtait aucun caractère d'urgence. Le temps devait être mis à profit pour instaurer des ateliers de travail approfondis au sein d'une commission tripartite. Or, lors de notre dernière réunion, les services du ministère nous ont signifié qu'un délai de seulement dix jours nous était imparti pour soumettre nos observations par écrit.

Pour nous, cette précipitation n'est que le signe d'une consultation purement formelle, visant à éviter tout débat de fond sur un projet pourtant déterminant pour l'avenir de la profession. Cette approche contredit ouvertement les orientations de Monsieur le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Ce dernier a, d'ailleurs, rappelé, lors de sa dernière sortie médiatique, l'obligation pour l'administration d'ouvrir des concertations approfondies avec les partenaires sociaux avant toute publication législative, citant l'exemple du code de la route dont l'élaboration précipitée avait provoqué une vague de contestation.

En conséquence, nous revendiquons notre droit légitime de débattre de ce projet aux côtés de nos confrères du Conseil de l'ordre. Il s'agit d'une exigence à la fois légale, éthique et démocratique, dès lors que nous sommes les premiers concernés par les dispositions de ce décret.

Face au silence de la tutelle, vous n'excluez pas le recours à la grève. Qu'attendez-vous concrètement du ministre de la Santé pour éviter une escalade aux conséquences lourdes pour les patients et le système de soins ?

Notre organisation syndicale réaffirme son engagement indéfectible en faveur d'un dialogue constructif et se positionne, comme elle l'a toujours fait, en tant que force de proposition incontournable. Notre expertise a été le socle de plusieurs avancées législatives majeures, notamment à travers notre collaboration étroite avec le ministère de la Santé pour l'élaboration de l'arrêté sur la garde, ainsi que le décret exécutif n° 19-379 relatif au contrôle des substances psychotropes. Notre contribution s'est également étendue au ministère de la Justice dans le cadre de la loi n° 04-18 relative à la prévention et à la répression de l'usage illicite de stupéfiants.

Forts de cette expérience, nous restons convaincus qu'un dialogue direct, sérieux et responsable est l'unique voie pour résoudre les crises multidimensionnelles que traversent les pharmaciens d'officine. A cet effet, nous avons multiplié les appels et les correspondances à l'attention de Monsieur le ministre de la Santé, l'exhortant à s'impliquer personnellement pour entendre la voix des professionnels du secteur.

Il est paradoxal, voire inacceptable, de constater que la tutelle semble accorder une oreille attentive à des revendications émanant d'entités externes au secteur de la santé (pharmaciens demandeur d'agrément inscrits sur la liste d'attente), tout en ignorant les cris d'alarme de ses propres cadres (pharmaciens d'officine)

En conséquence, et face à ce mutisme persistant, nous réitérons notre détermination à faire valoir nos droits par toutes les voies légales. Le Conseil national, lors de sa dernière session, a officiellement mandaté le bureau national pour engager toutes les formes de lutte syndicale et de mobilisations légitimes si le mépris à l'égard de nos revendications et le refus de dialoguer avec les représentants légitimes des pharmaciens venaient à perdurer.

Nous refusons catégoriquement toute atteinte aux fondements et aux acquis de notre profession. Nous déclinons fermement que notre métier sert de bouc émissaire aux errements de responsables passés, dont les décisions ont lourdement complexifié la situation actuelle. Plus que jamais, nous resterons mobilisés pour protéger notre profession contre toute menace ou dérive, tout en poursuivant avec détermination notre combat pour son développement et sa promotion.

S. B.

SELON L'INSTITUT ÉCONOMIQUE DE COLOGNE

L'économie allemande perd près de 1 000 milliards d'euros en six ans

Depuis 2020, l'économie allemande a accumulé des pertes estimées à près de 1 000 milliards d'euros. Confrontée à une série de chocs – pandémie mondiale, conflit ukrainien, tensions commerciales avec Washington – l'Allemagne n'est jamais parvenue à retrouver une dynamique stable.

De ce fait, c'est un modèle économique tout entier qui vacille. L'économie allemande traverse l'une des périodes les plus éprouvantes de son histoire récente. D'après une étude publiée le 7 février 2026 par l'Institut de l'économie allemande de Cologne (IW), les pertes cumulées en produit intérieur brut réel atteignent près de 940 milliards d'euros entre 2020 et 2025. Rapportée à la population active, cette perte représente plus de 20 000 euros de valeur ajoutée par personne. Trois facteurs principaux ont été identifiés par les experts de l'Institut IW : la pandémie de COVID-19, le choc énergétique déclenché par le conflit en Ukraine, et la politique commerciale agressive de l'administration Trump. À partir de 2025, les États-Unis ont imposé des droits de douane de 15 % sur la quasi-totalité des exportations de l'Union européenne. En parallèle, Bruxelles a été contrainte de conclure un accord prévoyant l'achat massif d'énergie, de combustibles nucléaires et d'armement américains. 2025 : point culminant des pertes économiques L'année 2025 s'est révélée particulièrement éprouvante. À elle seule, elle concentre près du quart des pertes totales, soit environ 235 milliards d'euros. Malgré un léger sursaut (+0,2 % de croissance), l'Allemagne a à peine évité une troisième année consécutive de stagnation. Selon Michael Grömling, économiste au sein de l'Institut IW, les pertes actuelles surpassent déjà celles observées lors des précédentes crises majeures : environ 360 milliards d'euros lors de la stagnation de 2001–2004, et 525 milliards pendant la crise financière de 2008–2009. En comparant la trajectoire réelle de l'économie à un scénario sans ces perturbations, l'étude met en évidence



un écart de croissance désormais structurel. Malgré une reprise post-pandémique, l'activité économique allemande reste depuis trois ans en dessous de son niveau de 2019. Ce frein persistant s'explique notamment par l'abandon du gaz russe, qui représentait jusqu'alors plus de 55 % des importations de l'Allemagne.

Une impasse structurelle désormais installée

La rupture énergétique avec Moscou a provoqué une flambée des coûts de production et fragilisé de nombreuses industries exportatrices. À cela s'ajoute l'impact direct des restrictions commerciales américaines, qui ont accentué la perte de compétitivité du pays sur les marchés internationaux. L'Institut IW souligne également les blocages internes qui freinent la relance : une bureaucratie devenue lourde, une pression fiscale croissante sur le système social, et des prix de l'énergie élevés. Pour espérer retrouver son rang économique, l'Allemagne doit désormais engager une profonde réforme structurelle. La dégradation actuelle témoigne aussi, en creux, du coût des choix stratégiques récents. En rompant avec ses sources d'énergie russes bon marché et en s'alignant sur des logiques atlantistes peu avantageuses, Berlin semble avoir sacrifié sa résilience économique. Tandis que les États-Unis renforcent leur position commerciale, l'économie allemande, elle, peine à sortir de l'ornière.

R. I.

MINERAIS CRITIQUES

Les États-Unis cherchent à rattraper leur retard

WASHINGTON multiplie les accords avec des pays africains riches en minerais critiques comme la RDC, la Guinée ou la Zambie. En misant sur des «offtake contracts», les États-Unis espèrent réduire leur dépendance stratégique à la Chine, qui domine depuis des années l'extraction, le transport et le raffinage de ces ressources essentielles. En Afrique, Washington privilégie désormais les contrats d'achat anticipé de minerais critiques pour faire face à l'avance de la Chine dans ce domaine stratégique. Les autorités américaines concentrent leurs efforts en République démocratique du Congo (RDC), en Zambie et en Guinée, où elles signent des « offtake contracts » avec des acteurs locaux. Ces accords permettent de réserver des volumes de production — cobalt, cuivre, lithium — avant même leur extraction. Cette méthode permet aux États-Unis d'éviter les aléas politiques et logistiques liés à l'exploitation directe des sites miniers. « Les États-Unis utilisent leur puissance financière au lieu d'une présence industrielle », résume Vincent Rouget, analyste chez Control Risks. Tandis que la Chine développe ses infrastructures sur le terrain et engage sa main-d'œuvre, les Américains préfèrent rester à distance, tout en s'assurant un accès privilégié aux ressources. L'entreprise KoBold Metals illustre bien cette approche. Elle a acquis plus de 3 000 km² de concessions minières en RDC, sans toutefois lancer de production, freinée par la lourdeur administrative locale. Pendant ce temps, des sociétés chinoises telles que Zijin Mining ou CMOC contrôlent les plus grandes mines congolaises, comme Tenke Fungurume et Kamoa-Kakula, consolidant ainsi leur domination sur le marché du cobalt. Un stock stratégique pour sécuriser l'industrie américaine Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du « Project Vault », annoncé début février 2026 par Donald Trump. Ce programme vise à constituer une réserve stratégique de minerais critiques pour protéger l'industrie américaine. Doté de 12 milliards de dollars, il repose sur un prêt de 10 milliards de dollars de la Banque d'export-import des États-Unis, complété par des capitaux privés. La RDC pourrait recevoir une part importante de ces flux, sans garantie de transformation locale. Gécamines, la société publique congolaise, a déjà signé des accords avec le groupe suisse Mercuria pour diriger une partie de sa production vers les États-Unis. Parallèlement, le consortium Orion Critical Mineral — lié au gouvernement américain — négocie l'achat de parts dans des mines congolaises détenues par Glencore. Le 4 février, un sommet à Washington a réuni plus de 40 délégations africaines, dont celles de la Guinée et du Kenya. L'événement confirme l'intérêt stratégique de Washington pour le continent. Peu après, la Guinée a signé un protocole d'accord sur les minerais critiques, visant notamment la bauxite, le graphite, le fer et le lithium. Des partenariats aux bénéfices encore limités pour l'Afrique Malgré l'annonce des projets américains, les retombées industrielles pour l'Afrique restent minces. Les États-Unis privilégient toujours l'exportation brute, sans investir sérieusement dans la transformation locale. Résultat : le continent capte une faible part de la valeur générée. La Chine, en revanche, combine exploitation minière et infrastructures. Ce modèle, bien que partiel, s'aligne davantage sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui mise sur la transformation locale et le développement industriel. En RDC, la renégociation du contrat Sicomines en 2024 illustre cette logique, avec de nouveaux engagements en matière d'infrastructures. L'Afrique reste au centre de la rivalité entre grandes puissances. Elle dispose d'un levier inédit pour faire valoir ses intérêts dans la chaîne de valeur mondiale. Mais sans exigence claire sur la transformation sur place, le risque est de reconduire les anciens schémas d'exportation brute qui freinent son industrialisation.

R. I.

A CAUSE DE LA NOMINATION DE MANDELSON QUI APPARAÎT DANS L'AFFAIRE EPSTEIN

Démission du chef de cabinet de Starmer

MORGAN MCSWEENEY a quitté ses fonctions après avoir reconnu sa responsabilité dans la nomination de Peter Mandelson comme ambassadeur britannique aux États-Unis. Cette décision, qualifiée d'«erreur», a suscité une vive colère au sein du parti au pouvoir en raison des liens de ce dernier avec Jeffrey Epstein. Le chef de cabinet du Premier ministre britannique, Morgan McSweeney, a démissionné en raison de la nomination à la fonction d'ambassadeur britannique aux États-Unis de Peter Mandelson, ami du financier Jeffrey Epstein, accusé de trafic sexuel de mineurs, a rapporté Sky News. Dans son discours, il a qualifié la nomination de Mandelson, qu'il avait initiée, d›« erreur ». « Quand on m'a interrogé, j'ai conseillé au Premier ministre de faire cette nomination et je prends toute la responsabilité de ce conseil. Dans la vie publique, il faut prendre ses responsabilités quand cela est le plus important, pas seulement quand cela est le plus pratique. Dans les circonstances actuelles, la seule issue honorable est de démissionner », a-t-il déclaré. Morgan McSweeney était proche de Peter Mandelson et aurait fait pression pour qu'il obtienne le poste diplomatique le plus élevé au détriment d'autres candidats, a noté Sky News. À cet égard, de nombreux députés du parti au pouvoir ont reproché cette décision à l'ancien chef de cabinet de Keir Starmer. Le ministère britannique des Affaires étrangères a mis fin aux pouvoirs de l'ambassadeur en septembre 2025, sept mois après sa nomination, dans le contexte du scandale entourant l'enquête sur l'affaire Epstein. Le 30 janvier, le ministère américain de la Justice a publié 3 millions de pages supplémentaires de documents, ainsi que plus de 2 000 vidéos et 180 000 photos relatives à l'affaire du financier américain. Au total, le nom de Peter Mandelson apparaît plus de 5 600 fois dans les documents divulgués. L'ancien ambassadeur est soupçonné d'avoir, alors qu'il était ministre des Affaires économiques, partagé des informations confidentielles et gouvernementales avec Jeffrey Epstein. Sur le plan financier, trois virements de 25 000 dollars ont été identifiés, effectués en 2003 et 2004, vers un compte Barclays au nom de Reinaldo Avila da Silva, partenaire de Peter Mandelson. Le nom de ce dernier y apparaît comme « BEN » (bénéficiaire). Mais il n'est pas le seul à avoir été visé : Keir Starmer a également fait l'objet de vives critiques. S'adressant à la Chambre des communes, le Premier ministre britannique a déclaré qu'il était au courant des contacts entre Mandelson et Epstein et qu'il avait néanmoins soutenu sa nomination au poste d'ambassadeur aux États-Unis. Le scandale qui a éclaté a eu des répercussions sur la réputation de Keir Starmer lui-même : le Premier ministre a été ouvertement critiqué même par les membres de son propre parti travailliste.

R. I.

CAMPAGNE LABOURS-SEMAILLES 2025/2026

67 % des objectifs déjà atteints à Médéa

PLUS DE 77 MILLE hectares de terres agricoles ont été emblavés en céréales à Médéa, au titre de la campagne labours-semailles 2025/2026, entamée en octobre dernier et qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois courant. C'est ce qu'a annoncé, hier, la direction locale des Services agricoles (DSA).

La superficie ensemencée à la faveur de cette campagne représente 67% des objectifs d'emblavement fixés à 115 mille hectares, a fait savoir la responsable du service de l'organisation de la production et de l'appui technique au niveau de la DSA, Bahia Gasri.

Elle a précisé que plus de 66% de la superficie emblavée a été consacrée à la culture de blé dur, soit 51 mille hectares, en faisant observer que l'apport pluviométrique très important enregistré en décembre et janvier ont encouragé les exploitants agricoles à labourer leurs terres et éviter de rater la campagne de labours-semailles.

Mme Gasri a estimé que ces pluies salvatrices vont contribuer à porter la superficie emblavée au titre de la présente campagne à 80% des objectifs tracés.

La quantité de semences livrée par la coopérative de céréales et de légumes secs (CCLS) de Berrouaghia pour les besoins de la campagne s'élève à 94 mille quintaux, contre 83 mille quintaux lors de la précédente campagne labours-semailles, a-t-elle indiqué.

Par ailleurs, 93 dossiers de crédits Rfig ont été validés sur un total de 115 dossiers déposés, a révélé Mme Gasri, rappelant qu'un guichet unique a été ouvert, en 2025, au siège de la CCLS de Berrouaghia pour l'accompagnement des céréaliculteurs.

R. R.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES À TIZI-OUZOU

Des équipes d'autres wilayas à la rescousse

DANS le cadre de l'opération spéciale de maintenance des réseaux électriques à Tizi-Ouzou décidée par la direction de distribution de l'électricité et du gaz (DDEG) de la wilaya, plusieurs équipes d'autres wilayas du pays viennent à la rescousse. C'est ce qu'a indiqué un communiqué émanant de la DDEG.

Ces équipes en question, munies du matériel nécessaire et jouissant d'un savoir -faire certain, viennent plus exactement de 13 wilayas, à savoir, Tlemcen, Mostaganem, Mascara, Sidi Bellabes, Relizane, Boumerdes, Blida, Bouira, Médéa, Chlef, Bordj Bou Arraridj, Béjaïa et Tissemsilt.

Pour ce faire, quatre-vingt-dix-huit techniciens et ingénieurs en tout prêtent main forte à leurs camarades de Tizi-Ouzou dans l'exécution de cette opération spéciale laquelle consiste entre autres au contrôle des lignes 30KV, entretien des postes transformateurs, des mises en terre, la détection des points chauds, la vérification des boîtes d'extrémité, des chaînes d'isolation et les élagages sous les lignes.

L'objectif de la SONELGAZ vise à éliminer d'éventuels points faibles sur les réseaux, garantir un meilleur fonctionnement des ouvrages électriques de distribution, éviter des incidents majeurs, et assurer par-là, une qualité et une continuité de service pour la population. C'est ce que mentionne le communiqué émanant de la DDEG de Tizi-Ouzou. Cependant, ce document communicationnel ne précise pas quand ces équipes venues des 13 wilayas du pays sont arrivées à Tizi-Ouzou. Idem concernant la date de leur fin de mission.

Saïd Tissegouine

LE CONSEIL DE LA NATION EN VISITE À SIDI BEL-ABBES

Objectif modernisation agricole

Une délégation de la mission d'information temporaire de la commission de l'Agriculture et du Développement rural du Conseil de la nation a entamé une visite de terrain dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes, qui a concerné plusieurs exploitations et établissements relevant du secteur de l'agriculture et de la pêche. C'est ce qu'a fait savoir, hier, la cellule d'information et de communication de la wilaya.



Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de la réalité de l'activité agricole, de l'examen des opportunités d'investissement et de l'inspection des efforts déployés pour développer les filières agricoles et renforcer la production locale, a précisé la même source.

Soulignant que la délégation parlementaire a entamé sa visite, dimanche, par l'inspection d'une écloserie d'aquaculture dans la commune de Tabia, où elle a pris connaissance de ses différentes installations et reçu des explications détaillées sur l'opération de réhabilitation et d'équipement avec les matériels de laboratoire les plus modernes et les technologies récentes dans le domaine de l'élevage et de la production piscicoles, permettant sa remise en exploitation et le soutien de la production locale et nationale.

Les inspections ont également concerné une exploitation agricole spécialisée dans la production de fruits et d'arbres fruitiers, où la délégation a constaté les potentialités agricoles disponibles, ainsi que les techniques modernes adoptées à toutes les étapes de la production, notamment les méthodes d'irrigation et de fertilisation, la récolte, le stockage et les mécanismes de commercialisation, faisant de cette exploitation un modèle réussi d'investissement agricole au niveau de la wilaya.

La visite s'est poursuivie par l'inspection d'une pépinière dédiée aux cultures modernes, où les membres de la délégation ont pris connaissance des systèmes d'irrigation modernes et des méthodes de production avancées, de leur rôle dans l'amélioration de la qualité des récoltes et l'augmentation de la productivité des terres, ainsi que de leur contribution au soutien de la production locale et au renforcement de l'économie agricole. Par ailleurs, la visite de terrain s'est achevée par l'inspection d'une exploitation spécialisée dans l'élevage de vaches laitières, au cours de laquelle la délégation a pris connaissance des méthodes modernes d'alimentation, de la capacité de production, ainsi que des mécanismes de collecte, de stockage et de commercialisation du lait, reflétant le niveau organisationnel et administratif de l'exploitation et son rôle dans le renforcement de la production animale. En marge de cette visite, le wali de Sidi Bel-Abbes, Kamel Hadji, a présidé une séance de travail consacrée à l'examen de la situation du secteur de l'agriculture, de la pêche et du développement rural, en présence de la délégation de la commission de l'Agriculture et du Développement rural du Conseil de la nation.

La rencontre a permis de passer en revue la réalité du secteur, les perspectives d'investissement et les moyens d'accompagnement des agriculteurs et investisseurs afin d'améliorer le rendement du secteur et de renforcer sa contribution au développement économique, a indiqué la même source.

R. R.

DERNIÈRES INTEMPÉRIES À EL BAYADH

Sonelgaz engage la maintenance du réseau électrique

LA DIRECTION de distribution de l'électricité et du gaz de Sonelgaz à El Bayadh a lancé une vaste opération de maintenance du réseau électrique, suite aux dégâts causés par les récentes intempéries ayant touché plusieurs zones de la wilaya, dans le but d'assurer la continuité du service public et de renforcer la stabilité du réseau. C'est ce qu'a fait savoir, hier, un communiqué de l'entreprise.

La même source a précisé qu'à la suite des intempéries ayant affecté la wilaya, des dysfonctionnements ont été enregistrés au niveau du réseau électrique alimentant les daïras de Boualem et de Brizina.

Dans ce cadre, l'entreprise a engagé, dans une première phase, une opération de maintenance étendue et globale du réseau électrique touché, soucieuse de garantir la continuité du service public et d'améliorer la qualité des prestations fournies aux citoyens.

Un programme technique étudié a également été mis en place afin de renforcer la résilience du réseau et des installations électriques, notamment face aux conditions climatiques difficiles. A cet effet, l'entreprise a mobilisé l'ensemble de ses moyens humains et techniques, incluant des équipes spécialisées et des ressources logistiques, pour assurer le succès de cette opération, dans les meilleurs délais.

Le communiqué a, en outre, souligné que ces travaux s'inscrivent dans une vision proactive visant à améliorer la performance du réseau et à garantir un service électrique plus sûr et plus stable, à moyen et long termes.

R. R.

TIKOUBAOUINE EN CONCERT

Nostalgie et rythmes sahariens

Samedi soir, l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh a vibré au rythme des mélodies envoûtantes du groupe targui Tikoubaouine, originaire du Sud algérien. Porté par une énergie communicative et un style musical unique, le groupe a offert un spectacle de deux heures devant un public nombreux, mêlant amateurs de blues du désert et curieux désireux de découvrir les sonorités du Grand Sud.



La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a honoré de sa présence cette soirée qui s'inscrit dans le cadre des initiatives culturelles visant à valoriser les expressions artistiques locales et à rapprocher les publics des patrimoines musicaux régionaux.

Formé en 2013, Tikoubaouine s'est rapidement imposé sur la scène musicale algérienne grâce à son mélange singulier de rythmes sahariens et d'influences contemporaines. Sous la houlette de Saïd Benkhira, guitariste, chanteur, auteur et compositeur, le groupe a déployé un répertoire riche en émotions et en couleurs musicales. Le son caractéristique de la guitare électrique, allié aux rythmes traditionnels du désert, donne naissance à ce que le public targui appelle Assouf, ou blues du désert, un style qui exprime la nostalgie et les émotions du Sahara.

Tout au long du concert, Tikoubaouine a su captiver le public en alternant ses propres compositions avec des collaborations inédites. Les jeunes artistes révélés par l'émission télévisée Alhane Wa Chabab ont été invités sur scène, offrant des performances vibrantes et complémentaires aux mélodies du groupe. Parmi eux, Nour El Houda Ghanoumate et Aimad Gnawa ont partagé la scène avec Tikoubaouine pour reprendre plusieurs titres emblématiques. Le groupe algérois El-Dey est également monté sur scène pour interpréter avec Tikoubaouine le morceau Riwaya, créant un moment de communion musicale entre artistes de générations et de régions différentes.

Parmi les temps forts de la soirée, la chanson Ligh Ezzamen, extraite du premier album Dirhane (2016), a suscité une ferveur particulière. Interprétée en groupe, elle a provoqué l'enthousiasme du public qui s'est levé pour chanter en chœur, transformant l'Opéra en une immense salle vibrante de passion et de nostalgie. Cette interaction intense entre les artistes et leur public illustre la force de la musique de Tikoubaouine, capable de transcender les générations et les frontières régionales.

Rencontré à l'issue du spectacle, Saïd Benkhira a exprimé sa joie de retrouver ses fans dans un lieu aussi emblématique que l'Opéra d'Alger après trois ans d'absence. « L'Opéra est une scène unique qui nous procure énergie et enthousiasme pour assurer des spectacles de longue durée », a-t-il confié, soulignant l'importance des lieux culturels dans la valorisation et la diffusion de la musique traditionnelle revisitée par des artistes contemporains.

Avec trois albums à son actif, Tikoubaouine a su imposer sa signature musicale et se faire connaître bien au-delà des frontières algériennes. Le groupe a construit son succès grâce à des chansons comme Ligh Ezzamen, qui ont rencontré un large écho tant auprès du public algérien qu'international. En mêlant héritage culturel et innovations musicales, Tikoubaouine confirme sa place parmi les figures emblématiques de la musique targuie moderne et continue de promouvoir les richesses culturelles du Grand Sud auprès de nouvelles générations.

R. C.

RAMADAN À MÉDÉA

Rires, chants et culture sur toutes les scènes

LE RETOUR, pour la 3e année successive, du théâtre radiophonique a été annoncé par la direction de la culture et des arts afin de faire revivre aux auditeurs les péripéties de Lalla Yamna à travers les ondes de la radio locale et la page officielle Facebook de la même direction.

Diffusée chaque jour à partir de 18h, la série intitulée « Journées de Lalla Yamna », produite par Ayoub Kerbach et réalisée par Youcef Soualhi, présente des thématiques diverses sous forme humoristique pour « aborder des problématiques socio-économiques et culturelles liées à la vie quotidienne des citoyens durant le mois sacré du Ramadan ».

Si le théâtre radiophonique a toute sa place dans les activités du secteur durant le mois sacré, le programme concocté pour les veillées ramadhanesques inclut également l'organisation d'activités culturelles et artistiques variées, susceptibles de répondre aux goûts des différents segments et catégories du public.

Pour ce faire, la direction de la culture et des arts prévoit de dérouler son programme du mois sacré via ses divers établissements et espaces ainsi que ses installations culturelles publics, disséminés à travers les différentes communes de la wilaya.

Le programme comprend notamment une foire du livre, proposant des ouvrages couvrant de nombreuses disciplines et domaines de connaissance sur le parvis de la bibliothèque principale du chef-lieu, « afin de promouvoir la lecture et de la rendre plus accessible au public ». À cela s'ajoutent la programmation de concerts de chants religieux (inchad), de concours locaux de chants engagés, de soirées artistiques composées de chants populaires, andalous et nationaux, de spectacles et monologues pour adultes, ainsi que des gaadate reflétant la tradition féminine célébrant les soirées de Ramadan spécifiques à la région.

Les campus ne sont pas en reste dans la programmation des veillées du mois sacré, avec la présentation cette semaine d'une pièce théâtrale intitulée « Le Dilemme », produite par l'association Jeunesse et Arts de Tablat. Créée en 2025 et mise en scène par Mohamed Hilali sur un texte d'Elhani Mahfoudh, cette œuvre est produite dans un style satirique et met en avant les contradictions de la réalité sociale ainsi que les effets de l'égoïsme et des comportements mensongers des individus. La morale de la pièce invite à la responsabilité et à la réflexion avant toute prise de décision.

Nabil B.

10E GRAND PRIX LITTÉRAIRE MOHAMMED DIB

Ouverture de l'appel à candidatures

LE CONSEIL du prix Mohammed Dib a officiellement lancé l'appel à candidatures pour la 10e session du Grand Prix Littéraire Mohammed Dib, un rendez-vous attendu par les auteurs algériens et les passionnés de littérature. Fidèle à sa tradition, cette nouvelle édition récompensera des œuvres majeures dans chacune des trois catégories linguistiques : arabophone, amazighophone et francophone, portant sur des romans ou des recueils de nouvelles d'au moins 100 pages.

Les auteurs intéressés disposent d'un cadre bien défini pour soumettre leurs œuvres. Selon l'article 5 du règlement, les dossiers doivent être envoyés en version numérique, accompagnés du manuscrit en format PDF et d'une image scannée de la couverture de l'ouvrage, avant le 15 juin 2026 à 20h, à l'adresse électronique suivante : prixlitterairemohameddib@gmail.com.

En parallèle, deux exemplaires papiers de l'œuvre, assortis du dossier complet précédemment transmis par voie électronique, doivent être déposés ou envoyés à l'Association culturelle La Grande Maison, située à El Mechouar, BP 364, Tlemcen 13000. Les locaux sont ouverts tous les jours, de 14h30 à 17h30, à l'exception du vendredi et du samedi.

Les envois postaux devront se faire sous pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi.

Le règlement précise également les conditions strictes de recevabilité des candidatures. L'œuvre doit avoir été publiée pour la première fois par une maison d'édition algérienne reconnue et être éditée entre le 7 janvier 2024 et le 10 juin 2026. Les ouvrages n'ayant bénéficié que d'une simple confirmation d'édition ne seront pas acceptés, et aucune candidature posthume ne pourra être retenue. Les œuvres ayant déjà concouru lors d'une session précédente sont également exclues. Chaque candidat ne peut se présenter que dans une seule section linguistique, et les traductions ne sont pas autorisées.

Le dossier de candidature doit comporter plusieurs éléments : une demande manuscrite signée et scannée, une fiche signalétique détaillée de l'auteur (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse électronique, numéro de téléphone et adresse permanente), un CV mettant en avant les activités d'écriture, un descriptif d'une page de l'œuvre et une photo récente du ou de la candidat(e).

Le Conseil du prix a rappelé que l'évaluation des œuvres se fera en accordant une attention particulière à la valeur littéraire et esthétique des textes, ainsi qu'à leur contribution au rayonnement des lettres algériennes. Chaque candidature sera examinée avec rigueur, afin de maintenir le prestige et l'exigence de ce prix emblématique, qui célèbre depuis plusieurs années l'excellence de la création littéraire en Algérie.

Cette 10e édition s'annonce donc comme une nouvelle opportunité pour les auteurs de marquer la scène littéraire nationale et de perpétuer l'héritage de Mohammed Dib, figure incontournable de la littérature algérienne. L'événement constitue aussi un vecteur de promotion des langues et des cultures du pays, en donnant une place égale aux créations arabophones, amazighophones et francophones.

Aymen D.

CAN DE FUTSAL

L'Algérie écrase la Guinée et file en phase finale

L'équipe d'Algérie a écrasé la Guinée sur le score de 7-1, ce dimanche à la salle omnisports du complexe olympique Miloud Hadefi d'Oran, lors du match retour du dernier tour qualificatif, validant ainsi son billet pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de football en salle 2026. Déjà victorieux 4-0 à l'aller à Conakry, les Verts ont confirmé leur supériorité avec un succès cumulé de 11-1, signant une qualification historique pour le rendez-vous continental.



La rencontre a rapidement tourné à l'avantage des Verts, qui ont imposé un pressing haut et un jeu rapide dès les premières minutes. Amar Bessa a ouvert le score dès la 2e minute sur un coup franc direct, donnant le ton de la soirée et galvanisant ses coéquipiers.

La sélection guinéenne a tenté de réagir et a égalisé à la 13e minute grâce à Jean-Louis Com, mais les Algériens n'ont pas tardé à reprendre l'avantage avec des réalisations de Rayan Aït Hamadouche et Walid Riach, bouclant la première période sur le score de 3-1. Cette première moitié de match a montré une équipe algérienne organisée, capable de combiner efficacité offensive et rigueur défensive.

En seconde période, les Algériens ont adopté un dispositif plus prudent, misant sur la solidité défensive et des contres rapides pour creuser l'écart. Cette stratégie a porté ses fruits, et les Verts ont ajouté plusieurs buts, portant le score final à 7-1. L'efficacité collective, la maîtrise technique et la discipline tactique ont été les clés de cette victoire éclatante.

Ce succès à domicile, soutenu par les supporters oranais, vient couronner une double confrontation dominée par l'Algérie, qui avait déjà remporté le match aller à Conakry 4-0. Avec un score cumulé de 11-1, la sélection nationale s'offre ainsi une qualification historique pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de futsal 2026, la première de son histoire.

Les joueurs et le staff ont exprimé leur satisfaction après le match, soulignant le travail fourni lors des deux rencontres et leur détermination à représenter l'Algérie de la meilleure façon lors du rendez-vous continental à venir.

Rappelons que le football en salle, également appelé futsal, est une variante du football traditionnel qui se joue à l'intérieur, sur un terrain plus petit et avec cinq joueurs par équipe. Ce format privilégie la rapidité, la technique individuelle et la coordination collective, offrant des matchs souvent intenses et spectaculaires, où chaque action peut rapidement changer le cours de la rencontre.

D'Oran, Brahim Mazi

COUPE DE LA CAF

L'USM Alger domine le FC San Pedro (3-2) et conserve le leadership

L'USM ALGER a dominé le FC San Pedro (3-2, mi-temps 2-2), en match disputé dimanche après-midi en Côte d'Ivoire, pour le compte de la cinquième journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football (Groupe A).

Une excellent résultat en déplacement, qui permet aux Rouge et Noir de consolider leur première place, avec 13 points, au moment où les Ivoiriens u FC San Pedro restent scotchés à leur troisième place, avec seulement trois unités au compteur.

Décidée à réussir un bon résultat pour conserver cette fameuse première place, l'USMA a abordé le match avec conviction et a réussi à inscrire deux buts d'entrée de jeu. Le premier par le défenseur central Ché Malone (2e) et le second par le milieu de terrain Goldy Likonza (5e).

Mais loin d'être assommé par ce coup du sort, l'adversaire a réagi dans la foulée et a réussi à réduire le score dès la sixième minute de jeu, grâce à Dosso, qui est revenu à la charge trente-deux minutes plus tard, pour niveler la marque (2-2/38e).



En toute fin de match, alors que beaucoup s'attendaient à ce que le match se solde par un nul, Mohamed Bouderbala a surgi tel un diable pour offrir la victoire à son équipe (3-2/90e+2).

Les péripéties de cette cinquième journée se poursuivront dans la soirée, avec le déroulement du deuxième match de ce Groupe (A), entre les Marocains de l'Olympique Club Safi et les Maliens du Djoliba AC.

Les Rouge et Noir sont cependant assurés de conserver leur première place, quel que soit le résultat de cette rencontre, car ni l'Olympique Club Safi (2e/9 pts), ni le Djoliba AC (4e/1 point) ne risque de les supplanter. Le deuxième représentant algérien dans cette compétition, le CR Belouizdad a réussi lui aussi une très bonne opération au cours de cette cinquième journée, en restant leader du Groupe (C), avec douze points, après sa précieuse victoire en déplacement chez les Singida Black Stars de Tanzanie (1-0).

Lors de la sixième et dernière journée de cette phase de poules, prévue le 5 février courant, l'USMA recevra l'Olympique Club Safi, alors que les Maliens du Djoliba AC se déplaceront chez le FC San Pedro.

Le CR Belouizdad domine les Singida Black Stars (1-0)

LE CR BELOUIZDAD a ramené une précieuse victoire de son déplacement chez les Tanzaniens du Singida Black Stars (1-0, mi-temps 1-0), en match disputé dimanche après-midi, pour le compte de la cinquième journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football (Groupe C). Les Rouge et Blanc ont trouvé le chemin des filets dès la troisième minute de jeu, grâce à Abdennour Belhocini (1-0), avant de défendre jalousement leur acquis, jusqu'au coup de sifflet final. Une excellente performance en déplacement, qui permet au Chabab de conserver sa première place, avec douze points, devant les Congolais de l'AS Otoho (2e/9 pts), après leur large victoire (3-0) face aux Sud-africains du FC Stellenbosch. L'autre représentant algérien dans cette compétition, l'USM Alger, a réussi lui aussi une très bonne opération au cours de cette cinquième journée, en ramenant une importante victoire (3-2) de son déplacement chez les Ivoiriens du FC San Pedro. Un précieux succès en déplacement, là encore, car il permet à l'USMA de rester leader dans le Groupe (A), avec treize points, à une journée de l'épilogue.

Lors de la sixième et dernière journée de cette phase de poules, prévue le 15 février courant, le CRB recevra l'AS Otoho, alors que les Singida Black Stars se rendront chez Stellenbosch.

LIGUE 1 (18E JOURNÉE) :

le CS Constantine et la JS Saoura sur le podium

Le CS Constantine et la JS Saoura, vainqueurs en déplacement dimanche soir, lors de la 18e journée, respectivement contre le MB Rouissat (2-1) et l'ASO Chlef (1-0), se sont installés sur le podium de la Ligue 1 Mobilis, alors que la situation des clubs du bas du tableau s'est compliquée davantage à l'issue de cette journée, encore une fois tronquée de quatre matchs.

C'est le CSC qui demeure le principal bénéficiaire de cette situation de report, en confortant sa position de dauphin à la faveur de sa victoire à Ouargla (2-1), tirant profit de la situation du blocage, consécutive au report des rencontres des clubs concernés par leur parcours continental. Les camarades du capitaine constantinois Brahim Dib, ont dû attendre la 90e minute pour s'adjuger les trois points de la victoire, grâce à Merbah, alors que la partie s'acheminait vers un score de parité. Auparavant, l'inusable Kheireddine Merezougui (63e) avait répondu au but du Congolais Evra Agbagno (14e). Avec trois matchs supplémentaires, le CSC porte son total à 29 points, réduisant son retard à sept longueurs sur le leader, le MC Alger qui compte 36 points. De leur côté, et après cette défaite, les «Sudistes» continuent leur dégringolade au classement général et se retrouvent à la 9e place, en compagnie de la JS Kabylie. L'autre bénéficiaire de la journée n'est autre que la JS Saoura, qui est allée damer le pion à l'ASO, à Chlef même, grâce au but de Bentaleb, inscrit à la 30e minute de jeu. Ce succès acquis en déplacement permet au club du Sud-Ouest algérien de monter sur la 3e marche du podium, en tirant profit, à l'instar du CSC, du report de nombreux matchs depuis le début de la phase «retour». En revanche, la situation se dégrade sérieusement pour les Chelifiens,

qui n'ont pas pu confirmer leur nul acquis lors de la précédente journée à Khenchela (2-2). Cette défaite à domicile, sera lourde de conséquences, du moment qu'ils occupent la peu reluisante place (13e) avec 18 points, et une longueur d'avance sur le Paradou AC, qui cependant compte deux matchs en moins. Enfin, le dernier match ES Sétif - MC El Bayadh, s'est terminé sans vainqueur (0-0). L'ESS n'a pas su exploiter l'avantage du terrain pour se donner un peu d'air, alors que le MCEB en net regain de forme, a réussi à

grignoter un précieux point hors de ses bases. A l'issue de ce résultat, l'ESS



pointe à la 12e position (20 pts), tandis que le MCEB ferme la marche (11 pts). Cette journée qui a débuté samedi, a vu l'ES Mostaganem et le MC Oran se quitter sur un score blanc (0-0), un résultat qui n'arrange aucune des deux équipes, puisque l'ESM reste scotchée à la 15e et avant dernière place au classement avec 13 points, tandis que le MCO qui vient de se séparer de son entraineur espagnol, Juan Carlos Garrido, est logé à la cinquième position, en compagnie de l'USMA, du CRB et de l'ESBA (24 points).La 18e journée a été amputée de quatre rencontres, dont le derby de la Kabylie entre l'Olympique Akbou et la JSK, qui s'ajoute aux derbies algérois, ES Ben Aknoun - MC Alger et USM Alger - Paradou AC, alors que le 4e report concerne le match CR Belouizdad - USM Khenchela.

ADEM ALILET (USMA) REJOINT AL-ITTIHAD (LIBYE)

Le club libyen d'Al-Ittihad de football a annoncé la signature du défenseur international algérien Adem Alilet, en provenance de l'USM Alger (Ligue 1 Mobilis), dans une démarche visant à renforcer son secteur défensif en vue des prochaines échéances. La formation libyenne a publié sur ses réseaux sociaux une photo du joueur algérien portant le maillot de l'équipe, accompagnée de la légende : « De l'USM Alger à l'Ittihad libyen un roc sur lequel se brisent les attaques adverses, un guerrier capable de diriger les lignes arrières de l'équipe». Selon la presse locale, l'entraîneur tunisien d'Al-Ittihad, Khaled Ben Yahia, était à l'origine de la demande de recrutement du défenseur algérien , au vu du bon niveau qu'il a affiché en Ligue 1 professionnelle algérienne au cours des trois dernières saisons. La même source a ajouté, que la volonté de Ben Yahia, entraîneur principal d'Al-Ittihad, de recruter Alilat (27 ans) s'explique principalement par sa bonne connaissance des qualités du joueur, d'autant plus que le technicien tunisien, ancien entraîneur de l'Espérance de Tunis, avait travaillé dans le championnat algérien la saison dernière, lorsqu'il a conduit le MC Alger au titre de champion.

Il est à noter qu'Al-Ittihad est sortie bredouille de la saison passée, après avoir échoué en championnat et en Coupe de Libye, en plus d'une élimination précoce de la Coupe de la Confédération africaine dès le deuxième tour préliminaire face à Al-Masry de Port-Saïd

LIGUE DES CHAMPIONS

le MCA à un point des quarts

L'ÉQUIPE sud-africaine de Mamelodi a tenu en échec, ce dimanche, la formation de Lupopo sur le score de (1-1), dans un match comptant pour l'avant-dernière journée de la phase des poules. Ce qui veut dire que le représentant algérien dans cette compétition, le MCA, n'aura besoin que d'un nul lors de son prochain déplacement en Afrique du Sud pour rencontrer Mamelodi, afin d'assurer sa qualification en quart de finale .Pour le match de ce dimanche, on jouait à peine la 19e minute de la partie lorsque l'attaquant du FC Saint Éloi Lupopo, Tukumbane, récupère une balle avant de prendre de vitesse le défenseur direct de Mamelodi Sundowns, puis d'effectuer une ouverture millimétrée au deuxième poteau où son coéquipier, Molia, récupère le cuir et tire en force du pied droit pour battre le gardien de but de Mamelodi, ouvrant ainsi le score pour son équipe. En seconde période, Sur une de des actions offensives de Mamelodi, Modiba hérite d'une belle balle dans le camp adverse avant de transmettre le cuir à son coéquipier Adams, qui n'a pas raté l'occasion de niveler la marque (55'). Après cela, le score ne changea pas, et c'est sur ce résultat de parité (1-1) que ce match très disputé s'est terminé. Suite à ce nul donc, Mamelodi profite et passe de la 4e à la 3e place avec un total de 6 points, alors que Lupopo termine dernier avec un total de 5 points.

Pendant ce temps, Al Hilal est toujours leader avec 8 points, suivi du MCA à la 2e place avec 7 points. Ainsi, et concernant le MC Alger, le représentant algérien dans ce groupe, il devra simplement éviter la défaite lors de son prochain déplacement en Afrique du Sud pour assurer sa qualification en quart de finale.

CAF CC : LES SUPPORTERS DU CRB S'EN PRENNENT À RAMOVIC EN TANZANIE !

Ce dimanche en Tanzanie, le CR Belouizdad avait rendez-vous avec un objectif clair : défendre la première place de son groupe en affrontant Singida Black Stars, au stade Gambani de Zanzibar. Mission accomplie sur le plan sportif, avec une victoire synonyme de qualification. Mais la soirée a également été marquée par un épisode extra-sportif impliquant l'entraîneur Sead Ramovic et les supporters du CRB.Leader du groupe C, le CRB a confirmé son redressement après la lourde défaite concédée face à Otoho d'Oyo (1-4) lors de la deuxième journée. Depuis ce revers, les Rouge et Blanc ont enchaîné trois succès consécutifs en Coupe de la Confédération, retrouvant une certaine solidité. Plus globalement, le CRB affiche une dynamique encourageante avec 12 matchs disputés toutes compétitions confondues, pour 9 victoires, 1 nul et seulement 2 défaites, face au MCA et à la JSK. Malgré ces résultats, le climat reste tendu autour de Sead Ramovic. Un début de saison jugé décevant, combiné à des tensions récurrentes avec une partie des supporters, a progressivement creusé un fossé entre l'entraîneur et les tribunes. Les appels à son départ se sont multipliés ces dernières semaines, traduisant une rupture qui peine à se résorber, même en période de résultats positifs.

À Zanzibar, cette fracture est une nouvelle fois apparue au grand jour. En dépit de la victoire et de la qualification pour le quart de finale de la Coupe de la Confédération, les supporters du CRB ayant fait le déplacement s'en sont pris verbalement à Ramovic, réclamant son départ immédiat. La situation a nécessité l'intervention de plusieurs joueurs pour calmer les esprits, donnant lieu à des scènes surprenantes au coup de sifflet final.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OPGI DE BIR MOURAD RAIS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 02 /AAONOECM/DEPV/DG/2026
N° d'identification fiscale (NIF) 0980 160 99854605-01

En vertu des dispositions des articles **39**, **40**, **42** et **44** du décret présidentiel n°**15-247** du **16/09/2015**, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Bir Mourad Rais sis à 24, Avenue des TROIS FRERES BOUADOU BIR MOURAD RAIS. ALGER, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités Minimales pour :

TRAVAUX D'EVACUATION DES TERRES DES DEBLAIS EXISTANT SUR LE SITE DU COLLEGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE DES 930 LOGEMENTS EN LOCATION-VENTE A OULED MENDIL, COMMUNE DE DOUERA, WILAYA D'ALGER (CITES D'HABITATS INTEGREES 2023)

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux entreprises nationales, publiques ou privées, dont les capacités répondent aux critères d'éligibilité sous cités :

- Capacités professionnelles : qualifiées en bâtiment ou Travaux Publics ou Hydraulique activité principale ou secondaire Catégorie **quatre (4) ou plus.**

- Capacités financières : Le chiffre d'affaire moyen des trois dernières années **(2022-2023-2024)** supérieur ou égal **25.000.000,00 DA** Justifié par les bilans financiers visés par les services des impôts.

- Capacités technique :

a. **Références professionnelles :** ayant réalisé au moins un projet ou des travaux similaires portant sur l'évacuation des terres et déblais, d'un volume minimal de 5 000 M3. Cette expérience devra être justifiée soit par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public, soit, lorsqu'il s'agit de travaux exécutés dans le cadre d'un marché de réalisation, par une copie du marché correspondant.
b. **Moyens humains** : un métreur vérificateur justifié par diplôme et une expérience minimale de 02 ans justifié par affiliation et fiche carrière de la CNAS en cours de validité.
c. **Moyens matériels** : justifiés par carte crise et assurance en cours de validité ou contrat de location notariée ou de leasing dans le cas d'un matériel loué

- **Un Camions de 20 tonnes ou plus — Un rétro-chargeur**
- **Une Pelle mécanique ou hydraulique**

NB :

- Si, l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée.
- Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
- Toute offre non accompagnée d'un mémoire technique selon modele ci-joint , daté, signé et cacheté sera rejetée pour non-conformité au dossier d'appel d'offres.
- Toute rature ou surcharge dans le BPU entrainera le rejet de l'offre

* Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction Générale, **OPGI Bir Mourad Rais, contre paiement de cinq Mille Dinars Algériens (5000,00 DA) non remboursable,**
La durée de préparation des offres est de **dix (10) jours**, à partir de la 1ère publication dans le BOMOP, sur le portail électronique des marchés publics, la presse écrite et la presse électronique.
La durée de la validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de **90 jours**.
Les offres accompagnées des pièces réglementaires exigées par le cahier des charges
(Voir liste détaillée dans l'article 11 du cahier des charges) devront être présentées comme suit :

1-Le dossier de candidature 2- l'offre technique 3- l'offre financière

L'offre doit être présentée sous triple pli fermé et les plis intérieurs doivent être cachetés et sous forme de : pli dossier de candidature, pli technique et de pli financier, séparés dans une enveloppe extérieure anonyme, fermée et présentée comme suit :

A
Monsieur Le Directeur Général de l'Office de promotion et de Gestion Immobilière de BIR MOURAD RAIS
Adresse du service contractant : **24, Avenue des trois frères Bouadou, Bir Mourad Rais – Alger**
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02 /AAONOECM/DEPV/DG/2026
TRAVAUX D'EVACUATION DES TERRES DES DEBLAIS EXISTANT SUR LE SITE DU COLLEGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE DES 930 LOGEMENTS EN LOCATION-VENTE A OULED MENDIL, COMMUNE DE DOUERA, WILAYA D'ALGER (CITES D'HABITATS INTEGREES 2023)

Les offres doivent être déposées au niveau du service contractant, le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres, **de 08h30 à (12 H00)** à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la direction générale de l'office**

L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à 13 heures au siège de l'OPGI de Bir Mourad Raïs.
Dans le cas où le dixième jour est un jour de repos légal ou férié, l'ouverture des plis aura lieu à la même heure le jour ouvrable qui suit.

- Les entreprises soumissionnaires sont invitées à prendre part à cette séance
- Les soumissionnaires restent engagés pour leurs offres durant toute la durée de validité des offres.

Le Jeune Indépendant **du 10/02/2026 / ANEP 2616003771**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM
DAIRA DE MESRA
COMMUNE DE TOUAHRIA

Nif : 0984272319000622

Avis d'Appel d'Offre Ouvert national avec exigences de capacités minimal N° 01/2026

Un avis d'appel d'offre ouvert national avec exigences de capacités minimal **N° 01/2026**, est lancé pour la réalisation les projets suivant :

- ***Lot 01 : Aménagement Urbain Entré commune de Touahria***
- ***-lot 02 : Aménagement des trottoirs Touahria centre - Commune de Touahria***

- **QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES**

- Seules les entreprises qualifiées en **travaux publics** ou **bâtiment** **activité principale** ayant un certificat de qualification et classification professionnelles classée à la catégorie **(02)** et plus valide pour tous les lots .

Les entreprises qualifiées dans le secteur, peuvent retirer peuvent retirer le cahier des charges l'instruction devis et bordereaux des prix unitaires via le lien de téléchargement sur **Facebook la page officiel de la commune de TOUAHRIA**à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux et dans la presse électronique

- , Le soumissionnaire devra déposer son offre, au **« BUREAU DES MARCHES »** de l'APC de **touahria** est insérée dans une enveloppe cachetée et scellée, en utilisant trois enveloppes intérieures séparées l'une portant la mention **«DOSSIER DE CANDIDATURE» - «OFFRE TECHNIQUE »** et **«OFFRE FINANCIERE »** sont mises dans une autre enveloppe anonyme, fermée, cachetées et scellées, contenant les trois plis cachetés séparés ; comportant la mention «A Monsieur le président de l'APC de **Touahria** « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres»; «d'appel d'offre ouvert national avec exigences de capacités minimal **N°01/2026+** l'objets :

-Lot 01 : Aménagement Urbain Entré commune de Touahria
-lot 02 : Aménagement des trottoirs Touahria centre - Commune de Touahria

Le délai de préparation des offres et de **six (06) jours** à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux. L'heure et la date limite de dépôt des offres correspondent à **14h00** du dernier jour de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. L'ouverture des plis, à laquelle les entreprises sont invités à assister, sera public est aura lieu le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres, à **14h00** au siège de l'APC.

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

-Le dossier de candidature :

- Déclaration de candidature;
- Déclaration de probité ;
- Les statuts pour les sociétés (EURL- SARL-SNC)
- Copie de Certificat de qualification et de classification professionnelle « activité principale **travaux publics** ou **bâtiment** valide à l'ouverture des plis catégorie **deux (02)** et plus pour tous les lots .
- Copie de registre de commerce
- Copie d'Extrait de rôle apuré ou avec échéancier en cour de validité, délivré au niveau du lieu d'activité.
- Copie d'Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés.
- Copie d'Attestation de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH en cours de validité.
- Les copies des Bilans financiers des trois (03) dernier années visées par les services des impôts territorialement compétents
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF).
- Copie de la carte d'immatriculation statistique (NIS).
- Copie d'Attestation de solvabilité bancaire.
- Liste des personnel d'encadrement prévu pour le projet, justifiée par les diplômes, CV et les attestation individuelles à la CNAS valides à l'ouverture des plis.
- Liste des moyens personnels intervenant sur chainer, justifiée par l'attestation de mise a jour CNAS valide a l'ouverture des plis,
- Les moyens matériels roulant doivent être justifié par les copies des cartes grises ou récépissé avec assurances en cours de validité.

-Les moyen matériel non roulant, doivent être justifié par des factures d'achat réglementaires ou PV d'huissier de justice valide d'au moins une année à la date d'ouverture des plis.

- Les Copie de références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages.

6 - Offre technique :

- Déclaration à souscrire dûment remplie, datée et signée.
- Cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite : « lu et accepté »
- Instruction dûment remplie portant à la dernière page la mention manuscrite : « lu et accepté .
- Planning des travaux.
- Mémoire technique justificatif dûment remplie datée .

7 - Offre financière :

- La lettre de soumission dûment remplie datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli en chiffres et en lettres daté et signé ;
- Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli daté et signé.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **96** jours à compter de la date de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 10/02/2026 / ANEP 2631002234**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICSET DES INFRASTRUCTURE DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU
Numéro d'Identification Fiscale : 408015000015086

GRE A GRE APRES CONSULTATION (NEGOCIATION APRES CONSULTATION) N° 11/2026

La Direction des Travaux Publics de la wilaya de Tizi-Ouzou lance un gré à gré après consultation (**négociation après consultation**) n° 11/2026 suite à l'infructuosité des lots 04 et 05 de deuxième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° **32/2025** suite à l'infructuosité de la procédure des lots 02, 04 et 05 relatif à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° **27/2025** portant entretien et réhabilitation des chemins communaux relevant des daïras de : TIZI OUZOU- BENI DOUALA - DRAA BEN KHEDDA - MAATKAS - BOGHNI- OUACIFS - OUADHIAS - BENI YENNI - DRAA EL MIZAN- TIZI GHENIFF - CSGCL, tranche 2025-

Lot 04 : Entretien et réhabilitation des chemins communaux relevant de Daïrasde Ouacifs et ouadhias.

Lot 05 : Entretien et réhabilitation des chemins communaux relevant de Daïra de Beni yenni

Conditions minimales d'éligibilité : Ne peuvent soumissionner que les soumissionnaires

Pour le lot 04
- Certificat de qualification et de classification en travaux publics activité principale, catégorie supérieure ou égale à 06.
- Avoir un chiffre d'affaires cumulé de 68 millions de dinars ou plus durant les 03 meilleurs bilans des 05 dernières années, justifié par les bilans approuvés par les services des impôts.
- Avoir réalisé au moins 5.000 ml ou 5.000 Tonnes de revêtement en BB dans un seul projet ou cumul de projets, justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages publics.

Pour le lot :05
- Certificat de qualification et de classification en travaux publics activité principale, catégorie supérieure ou égale à 06.
- Avoir un chiffre d'affaires cumulé de 50 millions de dinars ou plus durant les 03 meilleurs bilans des 05 dernières années, justifié par les bilans approuvés par les services des impôts.
- Avoir réalisé au moins 5.000 ml ou 5.000 Tonnes de revêtement en BB dans un seul projet ou cumul de projets, justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages publics.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tizi-Ouzou, Rue BELKACEMI Amar Tizi-Ouzou – Tel n° 026.19.00.61 - Fax n° 026.19.00.64. **Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots et ne peuvent être attributaires que d'un (01) seul lots.**

• Les offres doivent être déposées auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tizi-Ouzou à l'adresse indiquée ci-dessus sous enveloppes fermées, l'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter la mention.

SOUMISSION, GRE A GRE APRES CONSULTATION (NEGOCIATION APRES CONSULTATION) N° 11/2026 SUITE A L'INFRUCTUOSITE DES LOTS 04 ET 05 DE DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 32/2025 SUITE A L'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE DES LOTS 02, 04 ET 05 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 27/2025 PORTANT ENTRETIEN ET REHABILITATION DES CHEMINS COMMUNAUX RELEVANT DES DAÏRAS DE : TIZI OUZOU- BENI DOUALA - DRAA BEN KHEDDA - MAATKAS - BOGHNI- OUACIFS - OUADHIAS - BENI YENNI - DRAA EL MIZAN- TIZI GHENIFF) - CSGCL, TRANCHE 2025-, LOT :.....

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Les trois (03) enveloppes intérieures distinctes :

A- Dossier de candidature, comprenant :
- Déclaration de candidature jointe en annexe dûment remplie, signée et cachetée et datée.
- Déclaration de probité jointe en annexe dûment remplie, signée et cachetée et datée.
- Statut du soumissionnaire.
- Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire
- Certificat de qualification et de classification en cours de validité.
- Bilans des 05 dernières années approuvés par les services des impôts et références bancaires.
- Références professionnelles du soumissionnaire (attestations de bonne exécution) délivrées par le maître de l'ouvrage public.

D- Une offre technique, comprenant :
- Déclaration à souscrire remplie, signée, cachetée et datée.
- Le planning et le délai de d'exécution.
- Liste des moyens matériels à mettre à la disposition du projet, dûment justifiés par les cartes grises, assurances et contrôles techniques (en cours de validité le jour de l'ouverture des plis) ou contrat de location notarie valable au moins d'une (01) année à partir de l'ouverture des plis, pour le matériel roulant et les factures d'achat ou PV d'huissier de justice datant de moins d'une année pour les autres matériels non roulants.
- Liste des moyens humains doivent être justifiés par les affiliations CNAS (mise à jour CASNOS pour l'encadrement figurant dans le statut de l'entreprise), attestations de travail et diplômes pour l'encadrement, les attestations de travail et attestations CNAS pour le personnel d'exécution.
- Mémoire technique justificatif joint en annexe, faisant ressortir la méthodologie de travail à adopter par rapport à la réalisation du projet.
- Cahier des charges dûment renseigné, paraphé et signé et daté et revêtu de la mention manuscrite «**lu et accepté**».
- PV de visite du site signé par les deux parties (le soumissionnaire et le représentant du service contractant)

C- Une offre financière, comprenant :
- La lettre de soumission renseignée, signée ,cachetée et datée.
- le bordereau des prix unitaires renseigné, signé, cacheté et daté.
- le devis quantitatif et estimatif, renseigné, signé, cacheté et daté.

Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions, modèles, termes et spécifications figurant au cahier des charges.

- La durée de préparation des offres est fixée à (15) jours à compter de la première publication du présent avis dans le BOMOP ou la presse et ce, conformément aux dispositions de l'article 66 du DP 15-247.

- Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 10h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.
- L'ouverture, en séance publique, des dossiers de candidature, des offres techniques et financières, en présence de l'ensemble des soumissionnaires, intervient pendant la même séance, le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 10h30mn au siège de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

- Le service contractant invite l'ensemble des soumissionnaires à assister à la séance d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 10/02/2026 / ANEP 2616003390**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL -
DIRECTION REGIONALE D'ANNABA
SIS Sidi Achour, w1 –Annaba-
N° Identification fiscale : 000016001405697
A. A. D. L
PROGRAMME DES 15 000/2023 LOCATION-VENTE AADL 03

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°16/DR05/AADL/2026

En application des articles 36, 38 et 39 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 Fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 40, 43 et 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE D'**Annaba** lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

La Réalisation De 1400/1600 Logements En TCE Avec Locaux A Usage Commercial Et Professionnel Et Conciergerie Y Compris Les Travaux De Viabilisation « Réseaux Tertiaires ». Site Pos 06 Pole Urbain Rezgoun, Commune De Mechrouha, Wilaya De Souk Ahras Programme Location-Vente AADL 03 Tranche 185 000 Logements Zone 02

Conformément aux articles 36.38, 43,60et 63 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 44, 54, 55,56 et 57 du décret présidentiel N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics. L'avis d'appel d'offre objet du présent cahier des charges s'adresse aux candidats remplissant les Conditions d'éligibilités suivantes :

En application du décret exécutif N° 93-289 du 28/11/93 portant obligation pour toutes les entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, d'être titulaire du certificat de qualification et classification professionnelle, modifié et complété par le décret exécutif N° 05-114 du 07/04/2005.
En application de l'arrêté interministériel du 01/03/1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du bâtiment, de travaux publics et l'hydraulique, sous peine d'élimination.
Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux entreprises nationales, publiques ou privées, agissant seule ou en **groupement** momentané d'entreprises **solidaires**, satisfaisant les conditions ci-dessous ; peuvent soumissionner :

a) -Capacités professionnelles :
- Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **VI (SIX) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et travaux publics ou hydraulique comme activité secondaire en cours de validité le jour d'ouverture des plis.**

b) Capacités financières

Ayant un chiffre d'affaires cumulées des bilans des trois meilleures années des cinq dernières années à savoir (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) visé par les services des impôts, égale ou supérieur à **1 950 000 000,00 DA**

c)Capacités techniques : ayant les moyens humains et matériels suivant :

1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :
- Deux (02), Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
- Un (01) Technicien supérieur ou plus dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
- Un (01) Technicien supérieur ou plus en VRD, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

Justifié par les pièces administratives et règlementaires y afférent à savoir : affiliation CNAS, CASNOS, diplômes, et le cas échéant fiches carrières.

2/-Moyens matériels :
Le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants :
- Trois (03) camions de 15 t ou plus.
- Deux (02) centrale à béton de 2* 30 m³/h ou 60 m3/h ou plus.
- Deux (02) grues.
- Deux (02) pelles mécaniques.

NB : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances, pour le matériel roulant accompagné d'un PV de huissier de justice justifiant la propriété du matériel et ces références, et le cas échéant un acte de vente notarié (daté de six mois maximums à la date de dépôt de la soumission) matériel non roulant, et /ou un contrat leasing avec une banque).

3/-Références professionnelles : ayant réalisé durant les dix (10) dernières années (2016 à 2025) et remplissant l'une des conditions suivantes à savoir :
- Un projet de 800 logements en un seul tenant en TCE ou plus.
- Ou Un cumul de projets de logements d'au moins 1000 logements en TCE en prenant en considération les projets de 200 logements et plus.
- Ou Un projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie D ou plus.
- Ou Trois projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie C ou plus.

Justifier par des attestations de bonne exécution, délivrées par des maitres d'ouvrages publics.
Cette attestation doit contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après :
L'intitulé du projet
La catégorie du projet
Le montant du projet
Délai de réalisation
Date du procès-verbal de réception provisoire.

II-CAS GROUPEMENT MONMENTANE D'ENTREPRISES SOLIDAIRES
En application des articles 57 du décret présidentiel N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public et dans le cas d'un groupement momentané solidaire doivent répondre aux conditions suivantes :
Le groupement doit se constituer en groupement momentané d'entreprises solidaires.
Un protocole d'accord, signé entre les membres du groupement, est joint à l'offre.
Le protocole d'accord doit être notarié avant la signature du marché (spécialement pour le projet).
Un mandataire commun (chef de file) est désigné dans ledit protocole.
Chaque membre du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.
Les documents de l'offre technique et de l'offre financière sont signés par le mandataire commun, à l'exception de la déclaration de candidature, de la déclaration à sourire et de la déclaration de probité qui doivent être signées par chacun des membres du groupement.
La caution de soumission est souscrite au nom du mandataire.
Les paiements sont effectués sur le compte ouvert au nom du chef de file.
Le marché sera signé par le représentant mandataire et sera de telle sorte qu'il engage légalement tous les membres du groupement.
Le responsable, seul représentant du groupement vis-à-vis de l'administration, sera habilité à assumer les responsabilités.
Le chef de file du groupement doit être qualifies en bâtiment comme activité principale et classe a la catégorie VI (Six) ou plus et Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire en cours de validité le jour d'ouverture des plis.
Les membres du groupement doivent être qualifies en bâtiment comme activité principale et classe a la catégorie IV (Quatre) ou plus et Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

- ✓ **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.**
- ✓ **Le dossier de candidature ne peut être complété.**
- ✓ **-Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.**

Le dossier de l'appel d'offres sera retiré auprès de l'A.A.D.L

La Direction de l'Agence Régionale « AADL » d'Annaba.
Sis à Sidi Achour Tour W 01 -Annaba-

Contre le paiement **de Vingt Mille (20 000.00 DA), au niveau de la régie de la direction régionale d'ANNABA** non remboursable représentant les frais de la documentation contre la remise d'un reçu de paiement à joindre dans l'offre technique.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat soumissionnaire ou son représentant désigné à cet effet sur présentation d'un extrait du registre de commerce ou une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle

Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer à l'appel d'offres. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises solidaire, le cahier des charges doit être retire par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet.

Conformément à l'article 47 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales, relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel n° 15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière », selon le cas ;Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – **appel d'offres N°**.....

L'offre doit parvenir au service contractant à la date et au plus tard à l'heure limite de dépôt des offres.
Aucune modification, rature, surcharge ou suppression sur le présent cahier des charges n'est admise.
L'ensemble des pièces, devra être coté, paraphé, daté et signé par la personne physique ou morale habilitée à cet effet.
Les offres adressées par poste ne seront pas acceptées.

L'enveloppe dénommée « DOSSIER DE CANDIDATURE » contient :
Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet
Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
Une déclaration de sous-traitant (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
Les statuts pour les sociétés
Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires cités à l'article N°04 du présent cahier des charges à savoir :

a)-Capacités professionnelles :
Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle
Une copie du registre de commerce

b) -Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :
Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.
Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (visé par les services des impôts).
Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (CNRC).

c)-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :
Copie des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS et extrait de rôle apuré ou avec échéancier)
Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale).
Liste des moyens humains (mise à jour CNAS et Diplômes, et le cas échéant fiches carrières),
La liste des moyens matériels de l'entreprise (Cartes grises et police d'assurances pour le matériel roulant, et constat récent d'un huissier de justice (daté de six (06) mois maximum à la date de la soumission), ou contrat leasing avec une banque.
Références professionnelles accompagnés des attestations de bonne exécution.

NB : Toute pièce fournie par l'entreprise doit être valide à la date d'ouverture des plis.
B. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :
1/La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) et tout autre document exigé y afférent à savoir :
Les moyens humains à mobiliser pour le projet
Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet
Méthodologie d'exécution des travaux
Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées
Le Délai d'exécution
3/-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4/-Caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédants le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000 .00) DA/TTC (le cas échéant)

C. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE FINANCIERE » contient :
1/-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/- La déglobalisation partie logement.
3/- La déglobalisation partie commerce
4/- La déglobalisation partie conciergerie.
4/-le bordereau des prix unitaire partie VRD.
5/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie VRD.
6/- Tableau récapitulatif du montant total du marché
7/- Le planning de la réalisation des ouvrages.

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de préparation des offres de **Quinze (15) jours**, il commence à courir à partir de la 1ère publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP et par voie de presse écrite, le portail et la presse électronique.
Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le **Quinzième (15 ème)** jour au plus tard à 12 H00 (Heure limite). Cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et /ou de repos hebdomadaires légaux.
L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

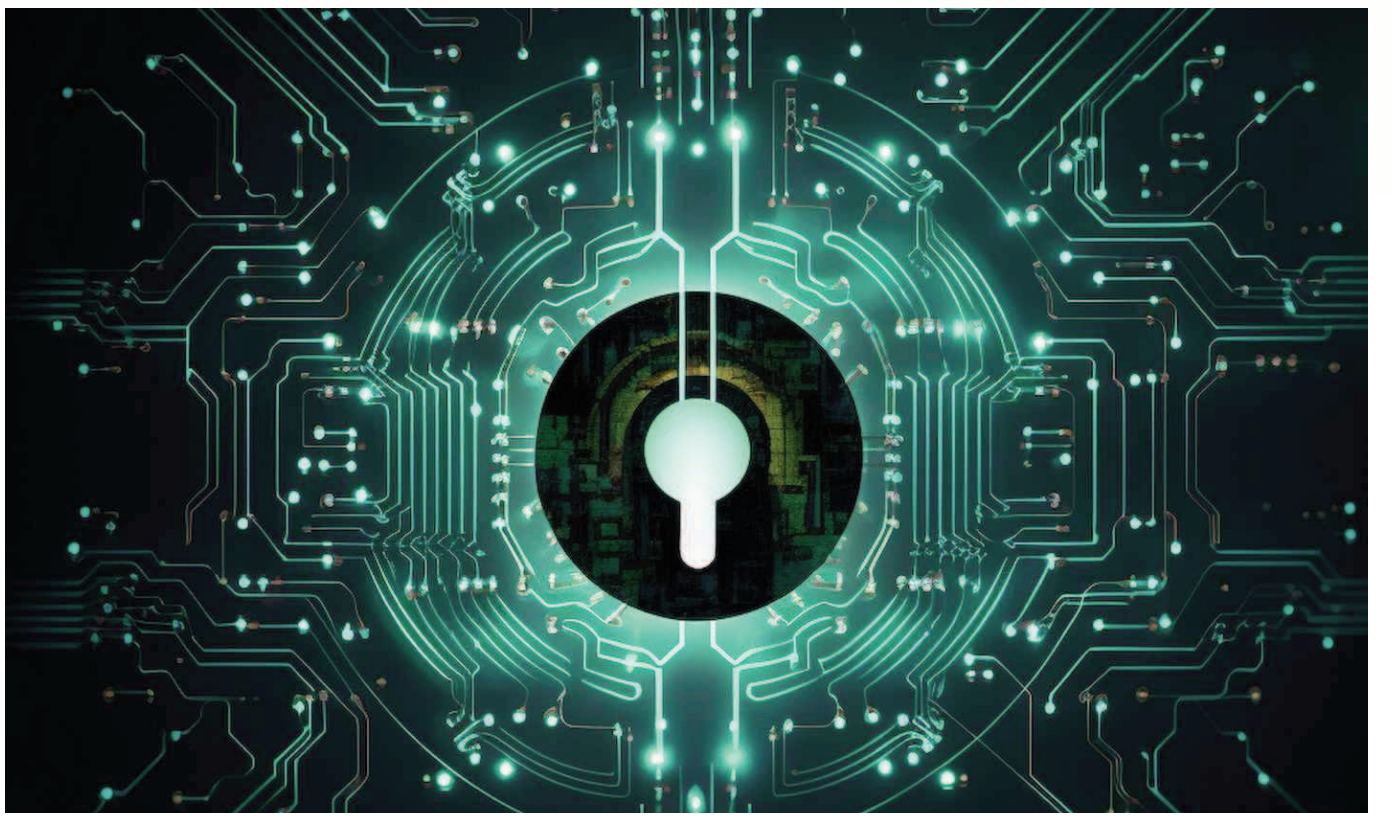
La Direction de l'Agence Régionale « AADL » d'Annaba.
Sis à Sidi Achour Tour W 01 -Annaba-

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financiers s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13h00) heurs.
L'offre demeure valide pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.
Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 10/02/2026 / ANEP 2623000932**

L'intelligence artificielle : votre nouvelle arme secrète contre les cybermenaces

S'il existe aujourd'hui des outils ayant fait leurs preuves contre les cybermenaces d'hier, les attaques de demain exigent que l'on envisage d'ores et déjà de nouvelles manières de s'en protéger. Et sur ce point, l'intelligence artificielle peut faire toute la différence.



Les cyberattaques ne cessent de se multiplier, gagnant en complexité et en sophistication. Parmi elles, les faux sites web. Vous savez, ceux qui imitent les marques de confiance et posent un réel danger pour les internautes. Les chiffres sont d'ailleurs édifiants : en seulement trois ans, entre 2020 et 2023, les attaques liées aux plateformes de phishing ont bondi de près de 880 %, atteignant 1,6 million de sites malveillants au premier trimestre 2023. Face à cette escalade, il est donc plus qu'urgent d'adopter des solutions capables de suivre le rythme des cybercriminels, et de contrer efficacement ces nouvelles stratégies de piratage.

Vous n'y aviez peut-être pas pensé, mais l'intelligence artificielle joue un rôle clé dans cette lutte. En analysant des schémas inhabituels et en bloquant les menaces en temps réel, l'IA s'impose comme un élément incontournable pour renforcer la cybersécurité.

L'IA en cybersécurité : anticiper plutôt que réagir

Contrairement aux systèmes traditionnels qui reposent uniquement sur des bases de données de menaces connues, l'intelligence artificielle permet de passer d'une approche réactive à une posture proactive. Dans les grandes lignes, elle anticipe les attaques en détectant des anomalies dans le comportement des internautes et des pages web avant même qu'une menace ne soit déployée. Une capacité qui repose sur l'apprentissage automatique, doublée d'un modèle probabiliste, et qui permet à l'IA de s'adapter constamment aux nouvelles tactiques des cybercriminels. Et pour cause : les hackers innovent sans cesse pour échapper aux systèmes de sécurité classiques. En réponse, l'IA est capable d'apprendre de chaque nouvelle attaque, de s'améliorer et de détecter des attaques inédites, appelées « zero-day », avant même qu'elles n'apparaissent dans les bases de données des menaces connues.

Des analyses avancées pour une sécurité renforcée

Pour garantir une protection à 360 degrés, l'intelligence artificielle repose sur plusieurs couches d'analyse. Chaque étape vise à identifier des aspects spécifiques d'une menace, permettant ainsi de contrer différents types d'attaques avec précision.

Analyse des métadonnées : débusquer les sites suspects

L'une des premières étapes consiste à examiner les métadonnées d'un site. L'intelligence artificielle analyse des éléments tels que l'âge du domaine, la validité des certificats SSL et la structure de l'URL. Une légère modification dans un lien – un caractère en trop ou un homographe – peut signaler une tentative de phishing. En détectant ces irrégularités, l'IA bloque les sites suspects avant que les internautes ne soient exposés.

Détection visuelle : repérer les copies de sites légitimes

Les cyberattaquants cherchent souvent à duper les utilisateurs et les utilisatrices en imitant l'apparence visuelle de sites légitimes. Grâce à la vision par ordinateur, l'IA compare les éléments visuels (logos, favicons, mise en page) des sites suspects à ceux des marques officielles. Même les imitations les plus subtiles peuvent être détectées, renforçant la protection contre les faux sites.

Analyse de contenu : détecter les schémas textuels suspects

L'IA analyse aussi le contenu textuel des sites web et des emails. Elle repère des expressions typiques des escroqueries en ligne, comme « votre compte est suspendu » ou « veuillez vérifier votre identité ». En analysant ces schémas textuels, l'intelligence artificielle est capable d'alerter les internautes avant qu'ils ne cliquent sur des liens malveillants.

Analyse comportementale : identifier les irrégularités

En plus d'analyser le contenu et l'apparence des sites, l'intelligence artificielle surveille les comportements en ligne. Des tentatives de connexion répétées depuis des adresses IP différentes ou un trafic réseau anormal peuvent trahir une attaque imminente, comme une attaque « man-in-the-middle ». L'IA détecte ces anomalies et les bloque avant que les cybercriminels ne puissent exploiter les failles.

Protection Anti-menaces Pro : la sécurité en ligne anticipée par NordVPN

Alors comment profiter des capacités de l'intelligence artificielle pour lutter contre les cybermenaces, et plus spécifiquement contre les tentatives de phishing les plus élaborées ? Le mieux reste encore de se tourner vers des solutions de sécurité clé en main. Et ça tombe bien, NordVPN intègre la puissance de l'IA dans sa Protection Anti-menaces Pro.

Contrairement aux outils anti-phishing et anti-téléchargements frauduleux basiques que l'on trouve chez la majorité des fournisseurs de VPN grand public, la Protection Anti-menaces Pro de NordVPN va plus loin en analysant activement les URL, les certificats SSL et les comportements des sites pour repérer les irrégularités avant que l'internaute ne soit exposé.

Dans le détail, il suffit d'un changement mineur dans l'URL ou un certificat suspect pour que soit déclenché un blocage automatique de la page ou du site web malveillant. Une approche proactive particulièrement efficace contre les attaques les plus récentes, non encore répertoriées dans les bases de données de menaces traditionnelles.

En plus de protéger contre les faux sites, la Protection Anti-menaces Pro scanne les fichiers téléchargés pour y détecter des malwares potentiels. Il bloque également les publicités malveillantes, sont souvent utilisées pour injecter des logiciels malicieux, garantissant ainsi une navigation plus fluide et plus sécurisée.

Des performances prouvées par des tests indépendants

L'efficacité de la Protection Anti-menaces Pro a récemment été démontrée lors de tests menés par AV-Comparatives, laboratoire indépendant de référence dans le domaine de la cybersécurité. La fonction boostée à l'IA de NordVPN a obtenu la certification officielle, alors qu'elle atteint un taux de détection de 98,2 % pour les URL de phishing et de 80,2 % pour les sites de malwares. Des chiffres qui placent le fournisseur panaméen parmi les meilleurs acteurs du secteur, prouvant l'efficacité de son approche multicouche basée sur l'intelligence artificielle.

Détail supplémentaire qui n'en est pas un : la Protection Anti-menaces Pro de NordVPN évolue en permanence pour s'adapter aux nouvelles menaces. En février 2024, l'outil a analysé 600 000 nouveaux sites et identifié 3 000 attaques zero-day qui ciblaient des marques populaires. Une capacité d'adaptation continue garante d'une protection efficace, toujours à jour.

Conseils pour renforcer votre sécurité contre le phishing

N'oubliez pas que même avec des outils puissants comme la Protection Anti-menaces Pro, il est essentiel d'adopter de bonnes pratiques pour se protéger des attaques de phishing. Voici quelques stratégies simples mais efficaces : Vérifiez toujours les URL : assurez-vous que l'URL commence par « https » et qu'un cadenas est présent à côté ;

Ne cliquez jamais sur des liens suspects : soyez prudent face aux emails non sollicités ou aux offres trop belles pour être vraies. Si quelque chose semble louche, évitez de cliquer ;

Utilisez des outils de sécurité : en plus de la Protection Anti-menaces Pro, activez les extensions de navigateur qui bloquent les sites malveillants. Protégez aussi votre navigation à l'aide d'un VPN, dont l'objectif est de chiffrer et isoler vos données de connexion. Parce qu'il prend en charge NordLynx et OpenVPN, tous deux compatibles avec AES-256, qu'il dispose d'une infrastructure composée de plus de 6 000 serveurs répartis dans 111 pays, et qu'il intègre la Protection Anti-menaces Pro, NordVPN est évidemment tout indiqué ; Maintenez vos logiciels à jour : veillez à ce que votre navigateur, votre antivirus et votre système d'exploitation soient toujours à jour. Cela permet de bénéficier des dernières protections disponibles contre les nouvelles menaces.

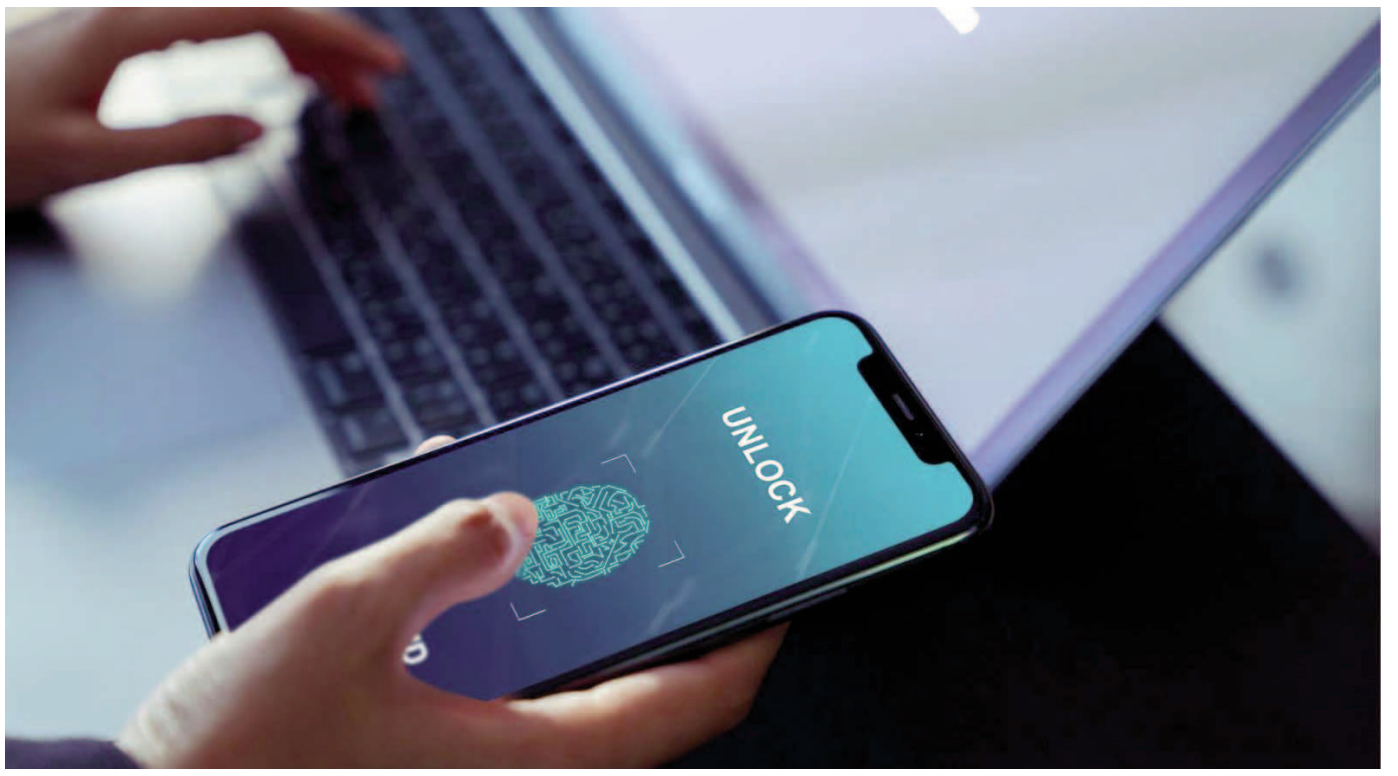
L'intelligence artificielle, une alliée incontournable dans la cybersécurité

L'intelligence artificielle a transformé la manière dont les menaces sont détectées et bloquées. Alors que les cyberattaques deviennent de plus en plus complexes, l'IA offre une protection capable d'anticiper les menaces avant qu'elles ne frappent.

Mieux encore : à mesure que les cyberattaques évolueront, l'IA continuera de jouer un rôle central dans la cybersécurité. Sa capacité à apprendre, à s'adapter et à progresser en fonction des nouvelles menaces en fait un élément indispensable des stratégies de défense de demain. Les entreprises et les particuliers doivent intégrer cette technologie pour rester en sécurité dans un monde de plus en plus numérique. Des perspectives d'avenir prouvées par des solutions comme la Protection Anti-menaces Pro de NordVPN, qui démontrent l'importance et l'efficacité de l'IA dans la cybersécurité.

Google disait que c'était « inacceptable »… mais autorise à nouveau le fingerprinting

Le débat sur la protection de la vie privée en ligne s'intensifie alors que Google autorise désormais le fingerprinting. Cette technique de traçage, autrefois critiquée par le géant de la technologie lui-même, permet aux annonceurs de collecter davantage de données sur les utilisateurs. Quels sont les enjeux de ce revirement et pourquoi suscite-t-il autant d'inquiétudes ?



La politique de Google concernant la collecte de données en ligne connaît un tournant significatif. Depuis avril 2025, l'entreprise autorise officiellement le fingerprinting, une méthode de traçage numérique permettant d'identifier les utilisateurs sur internet. Ce changement marque un revirement notable pour Google qui avait pourtant qualifié cette pratique de « contraire au choix des utilisateurs » en 2019. Cette décision soulève des questions fondamentales sur l'équilibre entre rentabilité publicitaire et respect de la vie privée des internautes.

Le fingerprinting numérique, cette technologie controversée

Le fingerprinting consiste à recueillir diverses informations techniques sur l'appareil et le navigateur d'un utilisateur pour créer une « empreinte digitale » unique. Contrairement aux cookies que l'on peut facilement supprimer, cette méthode compile des données comme la taille d'écran, les paramètres de langue, le type de navigateur, le niveau de batterie et même le fuseau horaire.

Martin Thomson, ingénieur chez Mozilla, concurrent direct de Google, explique le problème fondamental : « En autorisant le fingerprinting, Google s'octroie - ainsi qu'à l'industrie publicitaire qu'il domine - la permission d'utiliser une forme de traçage que les utilisateurs peuvent difficilement bloquer ». Cette méthode de collecte se distingue des cookies traditionnels par son caractère quasi invisible pour l'utilisateur moyen.

L'adresse IP, cet identifiant unique de chaque appareil connecté, fait également partie des données nouvellement autorisées pour le ciblage publicitaire. Ces informations, bien que nécessaires au fonctionnement des sites web, deviennent problématiques lorsqu'elles sont exploitées à des fins publicitaires sans consentement explicite des utilisateurs.

La justification économique face aux préoccupations éthiques

Google défend sa nouvelle position en évoquant l'évolution des usages numériques. Selon l'entreprise, la multiplication des appareils connectés comme les téléviseurs intelligents et les consoles rend plus difficile le ciblage publicitaire traditionnel basé sur les cookies. Dans un communiqué adressé à la BBC, Google affirme que « les technologies améliorant la confidentialité offrent de nouvelles façons pour nos partenaires de réussir sur les plateformes émergentes... sans compromettre la vie privée des utilisateurs ».

Cette justification ne convainc pas Lena Cohen, spécialiste technologique à l'Electronic Frontier Foundation, qui dénonce « la priorisation continue des profits au détriment de la vie privée » par Google. Elle souligne également que « les mêmes techniques de traçage que Google juge essentielles pour la publicité en ligne exposent également les informations sensibles des individus aux courtiers en données, aux entreprises de surveillance et aux forces de l'ordre ».

Pete Wallace, expert de la société de technologie publicitaire GumGum, considère que le fingerprinting se situe dans « une zone grise » de la protection des données. Il observe un changement d'orientation dans l'industrie, passant d'une « approche centrée sur le consommateur à une approche centrée sur l'entreprise » concernant l'utilisation des données personnelles.

Les régulateurs s'inquiètent des implications sur la protection des données

L'autorité britannique de protection des données, l'Information Commissioner's Office (ICO), a exprimé de sérieuses préoccupations concernant cette évolution. Dans un article publié en décembre, Stephen Almond, directeur exécutif des risques réglementaires de l'ICO, a qualifié ce changement d'« irresponsable », ajoutant que le fingerprinting « n'est pas un moyen équitable de suivre les utilisateurs en ligne car il réduit probablement le choix et le contrôle des personnes sur la manière dont leurs informations sont collectées ».

L'organisme de régulation britannique avertit que les entreprises optant pour cette technologie devront attester leur conformité avec les lois sur la protection des données au Royaume-Uni. Selon l'ICO, « compte tenu de notre compréhension de la façon dont les techniques de fingerprinting sont actuellement utilisées pour la publicité, c'est une barre à franchir hautement placée ».

Google affirme poursuivre le dialogue avec l'ICO et souligne que « les signaux de données comme les adresses IP sont déjà couramment utilisés par d'autres acteurs de l'industrie, et Google les utilise de manière responsable pour lutter contre la fraude depuis des années. L'entreprise maintient qu'elle continue « de donner aux utilisateurs le choix de recevoir ou non des publicités personnalisées ».

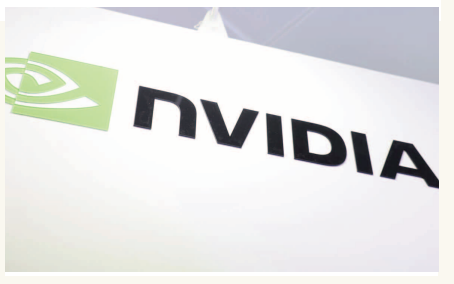
L'avenir de la publicité numérique à l'épreuve de l'éthique

Ce débat met en lumière la tension permanente entre le modèle économique dominant d'internet, basé sur la publicité ciblée et les attentes croissantes des utilisateurs en matière de protection de la vie privée. Si la publicité permet à de nombreux sites web de rester gratuits, elle impose souvent aux utilisateurs de sacrifier leurs données personnelles en échange de cet accès.

Des alternatives comme la publicité contextuelle, qui cible les annonces en fonction du contenu consulté plutôt que du profil de l'utilisateur, gagnent en popularité. Cette approche, défendue par des entreprises comme GumGum, représente potentiellement un compromis entre efficacité publicitaire et respect de la vie privée.

L'équilibre entre innovation technologique, viabilité économique et droits fondamentaux des utilisateurs reste le défi central que l'industrie numérique devra résoudre dans les années à venir.

De nouvelles restrictions aux exports de puces vers la Chine affectent Nvidia



LE GÉANT américain des puces Nvidia a annoncé mardi que les nouvelles restrictions à l'export de semi-conducteurs vers la Chine vont lui coûter 5,5 milliards de dollars de charge exceptionnelle au premier trimestre de son exercice fiscal.

Le gouvernement de Donald Trump a fait savoir la semaine dernière au groupe californien qu'il devrait désormais obtenir une licence pour exporter certaines puces d'intelligence artificielle (IA) vers la Chine et d'autres pays, d'après un document déposé par l'entreprise auprès de la SEC, le gendarme boursier américain.

Le cours de l'action Nvidia chutait de plus de 5% lors des échanges après la clôture de la Bourse de New York.

Sous Joe Biden et à présent sous Donald Trump, les Etats-Unis ont interdit ou restreint les exportations des processeurs les plus sophistiqués vers la Chine, notamment ceux qui permettent de développer des technologies d'IA de pointe et des superordinateurs. Washington essaie ainsi de conserver son avance dans ce secteur, et d'empêcher Pékin de développer certaines applications militaires.

La licence d'exportation désormais exigée par l'administration américaine concerne les puces H20, conçues spécialement par Nvidia pour être vendues en Chine en respectant les restrictions.

Les H20 sont comparables aux puces IA H100 et H200 utilisées aux Etats-Unis, mais moins performantes et moins rapides.

"Stocks"

"Les résultats du premier trimestre devraient inclure jusqu'à environ 5,5 milliards de dollars de charges associées aux produits H20 (à cause des coûts) des stocks, des engagements d'achat et des réserves liées", a détaillé Nvidia dans le document à la SEC.

Le premier trimestre de son exercice annuel décalé correspond à la période de février à avril 2025.

Le succès phénoménal de ChatGPT et la course à l'intelligence artificielle (IA) générative ont propulsé Nvidia au top 3 des capitalisations boursières, car ses puces sont les plus recherchées du marché.

Son chiffre d'affaires annuel a dépassé le seuil symbolique des 100 milliards de dollars. Mais le lancement fin janvier de DeepSeek, interface d'IA générative de la start-up chinoise du même nom, a provoqué un séisme à Wall Street et accentué les inquiétudes des autorités au sujet de la Chine. DeepSeek a en effet été développée sans le H100, microprocesseur vedette de Nvidia, et uniquement avec un nombre réduit de puces moins performantes.

Concurrence chinoise

Lors de la conférence sur les résultats trimestriels de son entreprise en février, le patron Jensen Huang a souligné que les recettes réalisées en Chine avaient diminué de moitié par rapport à leur niveau avant les contrôles à l'exportation.

Il avertit régulièrement que la concurrence chinoise progresse rapidement.

Lundi, Nvidia a annoncé qu'elle allait fabriquer des puces pour les superordinateurs d'IA entièrement aux États-Unis pour la première fois, alors que Donald Trump tente d'obliger les entreprises américaines à relocaliser leur production.

La société dépend de ses sous-traitants pour la production des semi-conducteurs, et donc d'usines en Asie, notamment à Taïwan et en Chine.

Elle a promis que les fabricants taïwanais TSMC, Foxconn et Wistron vont accélérer la production aux Etats-Unis et construire de nouvelles usines spécialisées dans l'année à venir.

Vous pouvez induire des hallucinations avec une balle de ping-pong et un poste de radio portable !



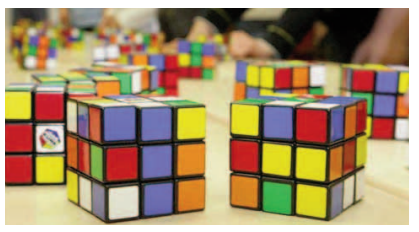
Bien que nous associons généralement le phénomène d'hallucinations avec des drogues puissantes comme le LSD ou la mescaline, vous pouvez obtenir un résultat similaire avec juste quelques articles de ménage.
Prenez votre poste de radio et réglez-le jusqu'à ce que vous obteniez un flux constant d'électricité statique. Maintenant, prenez une balle de ping-pong, coupez-la en deux et bandez vos yeux avec les deux moitiés. Allongez-vous à côté de la radio et attendez.
Après un petit moment le cerveau va commencer à créer des informations à sa guise. Ceci est connu comme l'effet de Ganzfeld. Le résultat varie selon les personnes, mais, en général ce sont des hallucinations vives qui surviennent au bout de quelques minutes.

Le nettoyage aide à réduire la dépression !



La dépression affecte tout et rend difficile d'accomplir les tâches les plus simples. Le problème avec une maison sale est qu'elle rend ces tâches encore plus difficiles à réaliser, finalement, vous retournez au lit et y restez pour le reste de la journée. Ce qui vous immergera dans une dépression plus aiguë.
En plus de cela, la saleté, la poussière et le désordre peuvent provoquer l'asthme, qui peut renforcer le manque d'estime de soi. Cependant, une maison propre rend les choses plus faciles à faire ce qui vous permettra de vous sentir mieux et d'avoir une meilleure estime de soi. De plus, selon plusieurs études, même les mouvements que vous faites quand vous nettoyez votre maison aident à vaincre la dépression.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Le cube de Rubik a 43.252.003.274.489.856.000 configurations possibles !

Le cube de Rubik, plus connu sous le nom de Rubik's Cube, est un casse tête réalisé en 1974 par « Erno Rubik », un sculpteur et professeur d'architecture hongrois, ce cube est devenu au fil du temps le plus célèbre casse-tête dans le monde entier.

Une plateforme de cryptomonnaies transfère par erreur... 620.000 bitcoins à ses utilisateurs



La plateforme sud-coréenne de cryptomonnaies Bithumb a dû présenter ses excuses samedi après avoir envoyé des bitcoins à des utilisateurs pour une valeur avoisinant 37 milliards d'euros... par erreur.

Une valeur de... 36,8 milliards d'euros

L'entreprise a expliqué dans un communiqué avoir transféré 620.000 unités de cette cryptomonnaie à 695 clients, dont les opérations ont été bloquées dans les 35 minutes suivant cette fausse manipulation survenue vendredi. Une telle quantité de bitcoins vaut environ 36,8 milliards d'euros au cours actuel d'environ 59.300 euros, en chute cette semaine en raison notamment de l'aversion pour les actifs jugés volatils et des incertitudes réglementaires.

2.000 bitcoins au lieu de 2.000 wons

Selon les médias locaux, Bithumb avait l'intention d'envoyer 2.000 wons (1,15 euro) à chacun de ses utilisateurs, dans le cadre d'une promotion. Mais certains bénéficiaires, plus chanceux que prévu, ont reçu quelque 2.000 bitcoins à la place.L'accident a provoqué un très court mouvement de vente sur la plateforme.
"Nous présentons nos sincères excuses"
"Nous présentons nos sincères excuses pour le désagrément causé à nos clients en raison de la confusion lors du processus de distribution de cet événement" promotionnel, a déclaré Bithumb dans un communiqué publié samedi.

99,7 % des bitcoins ont été récupérés

L'entreprise a affirmé avoir récupéré 99,7% des bitcoins transférés indûment, ajoutant qu'elle utiliserait ses propres réserves pour combler la somme perdue. Elle a reconnu que son erreur avait entraîné une "forte volatilité" du bitcoin sur la plateforme, pendant cinq minutes, des utilisateurs ayant eu le temps de faire des ventes avant que des mesures ne soient prises pour ramener le cours à la normale.

"Pas un piratage externe ou une faille"

Les graphiques de Bithumb montrent que le bitcoin a brièvement perdu 17%, à 81,1 millions de wons (environ 46.860 euros), vendredi soir. La société a par ailleurs certifié que la situation n'était "pas liée à un piratage externe ou à des failles de sécurité".

Il voit soudain apparaître... 84 millions d'euros sur son compte BNP Fortis

LA MÉSAVENTURE invraisemblable d'un client d'Aerschot (Brabant flamand), relayée par Het Laatste Nieuws (HLN), à l'heure où la banque BNP Paribas Fortis se remet à peine d'une semaine particulièrement chaotique.Les faits ont eu lieu le 4 septembre 2024 mais resurgissent aujourd'hui dans le contexte du chaos technique qui a régné cette semaine chez BNP Paribas Fortis.

Le jackpot de l'EuroMillions ? Non...

L'homme, stupéfait, a d'abord cru au jackpot de l'EuroMillions puisqu'il venait en effet de jouer à la loterie. Il contacte alors sa banque pour en avoir le coeur net et tombe sur un employé complètement "abasourdi" par ses révélations, raconte-t-il à HLN. Le préposé de l'agence locale se renseigne ensuite auprès du siège mais ne fournit étrangement pas "d'indications concrètes" sur la marche à suivre: "On ne m'a même pas conseillé de porter plainte", commente-t-il . Quelques jours plus tard, il est recontacté par la banque qui lui signale que son dossier a été transmis à la direction. Puis... plus rien. "Une semaine plus tard", l'argent disparaît de son compte aussi mystérieusement qu'il était arrivé, et ce "sans aucune explication ni avertissement", affirme le client lésé à nos confrères flamands. Il n'a pas porté plainte à l'époque, précise-t-il, mais a souhaité partager aujourd'hui cette curieuse erreur



subie au regard des événements chaotiques survenus cette semaine chez BNP Paribas (lire ci-dessous): "En découvrant tout cela, j'ai repensé à cette histoire. Elle m'a semblée encore plus absurde avec le recul", confie-t-il. En proie à une vague inédite de dysfonctionnements techniques, aux conséquences non négligeables pour sa clientèle, BNP Paribas Fortis a affirmé ce vendredi que le problème informatique avait finalement été résolu.

Un gâteau de 50 mètres de long provoque le chaos au Brésil

À Macapá, au nord du Brésil, la célébration des 268 ans de la ville a donné lieu à une scène aussi festive que chaotique. Un gâteau géant de 50 mètres, préparé pour l'occasion, a été pris d'assaut par la foule... et n'a pas survécu bien longtemps.
Pour célébrer le 268e anniversaire de la ville, les autorités avaient vu les choses en grand: un gâteau de 50 mètres de long devait être partagé avec les habitants.
Mais la dégustation a rapidement tourné au cauchemar. Des dizaines de personnes se sont précipitées sur la pâtisserie, munies de seaux et de sacs en plastique, bien déterminées à repartir avec leur part.



Réchauffement climatique: ces régions du monde où les villes pourraient voir leurs températures fortement augmenter



Des chercheurs s'inquiètent du phénomène des îlots de chaleur urbains dans les villes tropicales et subtropicales. Si le réchauffement climatique atteint le seuil des deux degrés supplémentaires, certaines villes du Nord-Est de la Chine et du Nord de l'Inde devraient connaître un réchauffement de 3 °C, avec de graves conséquences pour la santé des habitants.

Une préoccupation croissante". Dans un contexte de réchauffement climatique, des chercheurs se sont penchés sur la température des villes tropicales et subtropicales dans une hypothèse où le réchauffement climatique se limite à une hausse de deux degrés d'ici 2050. Lors des périodes de canicule, les villes se transforment en îlots de chaleur urbains, un phénomène où la température en ville est généralement plus élevée que celle des zones rurales environnantes.

Dans la revue Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS), des chercheurs de l'Université d'East Anglia, en Angleterre, estiment que ce phénomène d'îlot de chaleur pourrait être amplifié dans de nombreuses villes tropicales et subtropicales sous l'effet du changement climatique, principalement dans les régions de mousson, comme l'Inde, la Chine et l'Afrique de l'Ouest.

Des températures qui pourraient fortement augmenter en ville

Pour réaliser cette étude, les chercheurs ont établi des projections pour 104 villes de taille moyenne dont la population varie entre 300 000 et un million d'habitants. Ils ont notamment calculé les températures à la surface du sol entre 7h et 22h. Après analyse, les chercheurs estiment que les températures devraient augmenter davantage dans 81 % de ces villes que dans les zones rurales environnantes.

Qu'est-ce que le principe d'îlot de chaleur ?

L'îlot de chaleur urbain "est un phénomène par lequel la température en ville diffère de celle des zones rurales environnantes, généralement plus élevée".

Ces îlots sont liés notamment aux infrastructures et aux manques de végétation. Cette hausse des températures peut avoir de graves conséquences sur la santé humaine, notamment une augmentation de la mortalité. Selon les chercheurs, en 2018, on estimait que plus de la moitié de la population mondiale vivait en ville et cette proportion devrait atteindre 68 % d'ici 2050. Plus inquiétant encore, pour 16 % des villes analysées, les températures moyennes pourraient être de 50 % à 100 % supérieures à celles des zones voisines, et ce, malgré un réchauffement climatique inférieur à 2°C, un seuil qui devrait être atteint dans la seconde moitié de ce siècle.

“Le stress thermique urbain lié au changement climatique est une préoccupation croissante, car de nombreuses villes des régions tropicales et subtropicales peuvent être plus chaudes que leurs environs ruraux, ce qui accroît leur vulnérabilité à la hausse des températures”, résume dans le communiqué le professeur Manoj Joshi, co-auteur de l'étude et membre de l'unité de recherche climatique de l'UEA.

Les villes du nord-est de la Chine et du nord de l'Inde pourraient être particulièrement touchées

Les chercheurs s'inquiètent notamment des projections sous-estimées du réchauffement climatique de certaines villes. Selon les résultats de cette étude, plusieurs villes du nord-est de la Chine et du nord de l'Inde devraient connaître un réchauffement de 3 °C, alors que les projections des modèles du système terrestre pour leurs arrière-pays indiquent un réchauffement de 1,5 à 2 °C.

Cette différence suggère que, même si le réchauffement global est limité à environ + 2 °C, les villes étudiées pourraient subir une amplification locale du phénomène d'îlot de chaleur plus intense que prévu, un aspect potentiellement sous-estimé par les modèles climatiques classiques.

Les auteurs insistent sur l'importance de compléter les projections climatiques conventionnelles par des approches qui intègrent l'apprentissage automatique et des modèles plus fins, afin de mieux comprendre et anticiper les risques pour la santé humaine et l'environnement urbain dans ces zones sensibles

24 000 morts par an: les chercheurs pointent du doigt l'inaction de l'administration Trump face aux feux de forêts

LA FUMÉE des feux de forêt a tué 24 100 Américains par an entre 2006 et 2020, selon une étude publiée mercredi, ses auteurs soulignant la nécessité d'un changement urgent de politique climatique aux États-Unis.

4 100. C'est le nombre de décès causés chaque année par la fumée des feux de forêts aux États-Unis entre 2006 et 2020.

"C'est un chiffre majeur et un problème de santé publique très préoccupant" affirme à l'AFP Min Zhang, autrice principale de l'étude publiée dans la revue Science Advances et chercheuse à l'école de médecine de Mount Sinai à New York.

Avec le réchauffement climatique, les feux de forêt sont de plus en plus importants, longs et fréquents. Les effets d'une exposition prolongée à la fumée sur la santé restent toutefois mal connus.

Donald Trump a de plus abandonné les efforts de lutte contre le réchauffement climatique, préférant soutenir au contraire les industries fossiles, principales responsables du phénomène.

Pourtant, le gouvernement "sait quoi faire pour lutter contre le changement climatique: promouvoir l'énergie propre, les voitures électriques, accroître le financement de la recherche", affirme à l'AFP Yaguang Wei, professeur assistant à l'école de médecine de Mount Sinai à New York. Et au niveau local, dit-il, les autorités doivent développer en amont des systèmes d'alerte pour anticiper l'arrivée de fumée toxique et déployer des filtres dans les domiciles, les bureaux, les écoles ou les hôpitaux.

Notre cerveau est vulnérable

Pour cette étude, les chercheurs ont mis au point une méthode permettant de distinguer les effets cumulatifs des particules fines émises par les fumées.

Si les conséquences graves sur la santé sont facilement détectables, celles-ci pouvant aller jusqu'au décès, il est plus difficile d'en définir la cause lorsque les toxines restent dans l'organisme et peuvent alors provoquer plus tard des maladies respiratoires, cardiovasculaires ou neurologiques.

Les chercheurs ont analysé les données annuelles sur la mortalité de plus de 3 068 comtés américains, hors Alaska et Hawaï, les liant ensuite à des images satellites.

Puis, ils ont exclu de l'analyse des facteurs extérieurs ayant pu expliquer des variations du taux de mortalité.

Les résultats ont montré une augmentation nette de la mortalité. Les pathologies les plus présentes dans l'étude étant la démence, la maladie de Parkinson ou encore des maladies du système circulatoire.

"En général, les gens voient les maladies cardiovasculaires et respiratoires causées par la fumée des feux de forêt. Cependant, nous avons découvert que les maladies neurologiques étaient plus présentes", explique Yaguang Wei. "Notre cerveau semble être la partie la plus vulnérable".

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et
de l'aménagement du derritoire
Office de Promotion et de Gestion
Immobilière Djelfa
Cité Berrbih B.P 267 Djelfa
N° 513./DMO/DG/2026

Première Mise en demeure

Le groupement des entreprises solidaires (Moualdi) représenté par le gérant « Moualdi karim » domiciliée à cité gouds a messaad à messaad , titulaire du marché N°84/2025 du 24/06/2025 relatif à la réalisation de 40 (F3) logements Public Locatif + VRD (lot unique) a **SED RAHAL** ,(programme 3000 logement année 2024) est mise en demeure pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels nécessaires pour rattraper le retard enregistré, et ce dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Faute de ne pas satisfaire au délai prescrit, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, notamment la résiliation aux torts exclusifs de l'entreprise.

Le Jeune Indépendant du 10/02/2026 / ANEP 2616004460

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN

DAIRA DE BOU-TLELIS

.....

COMMUNE DE BOU-TLELIS

N° :74.../26

Le chargé de la gestion des affaires
De la commune

A

GROUPEMENT EURL IABIA LILBINAA ET DJAWADJI ABED

Domicile à : RUE 1ER NOVENBRE 1954 SIDI MHAMED – RELIZANE

Objet : 2ème Mise en demeure

Projet : **étude ,suivi et réalisation d'une cantine a l'école negaz ali .**

Vue le contrat. Entre Commune de Boutlelis et groupement eurl iabia lilbinaa et djawadji abed

:

, Concernant : **étude, suivi et réalisation d'une cantine a l'école negaz ali .**

Vue L'ODS N° 13/25 en date du 28/05/2025,

Objet de Mise en demeure :

- ***non –respect des délais contractuels***

➢ ***Sanctions prévus en cas de refus d'exécution :***

Dans le cas de votre refus aux termes accordés, dans un délai qui ne dépasse pas les 08 jours, l'accord sera résilié unilatéralement et vous serez mis sur liste noire.

Le Jeune Indépendant du 10/02/2026 / ANEP 2631002000

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Éternuements, nez qui coule...On peut aussi présenter des symptômes d'allergies en automne.

BIEN-ÊTRE

Allergie d'automne : quels symptômes ?

Et non, même en automne, les allergiques ne sont pas complètement tranquilles car certains pollens sévissent encore. Lesquels ? Que faire ? Faut-il encore prendre des médicaments ? Conseils de notre médecin allergologue.

Quelles sont les allergies au pollen fréquentes en automne ?

Un pic de pollen de graminées, beaucoup moins fort que celui du printemps mais suffisant pour provoquer des allergies, peut se produire jusqu'à fin septembre voire en octobre. L'automne marque également le retour des herbacées, notamment le plantain, l'armoise et l'ambroisie dans la région Rhône-Alpes, qui sont particulièrement allergisants. La météo de l'automne, qui alterne entre chaleur humide et froid sec, favorise la prolifération des pollens dans l'air.

Quelles sont les autres causes d'allergies en automne ?

► Les acariens : La principale allergie de l'automne est l'allergie aux acariens. Ces derniers se nichent dans la literie, la moquette, les tapis, les rideaux ainsi que dans les vêtements, et provoquent une irritation du nez, de la gorge et de la trachée. "L'automne est une période de reproduction pour les acariens qui prolifèrent dans la douceur et l'humidité. Ils se développent préférentiellement dans les intérieurs chauffés à plus de 19 degrés", indique le Dr Isabelle Bossé. Et pour cause, on a donc tendance à moins aérer lorsqu'il fait froid dehors.

► Les moisissures, qui se situent dans les endroits humides comme les salles de bains, les cuisines ou les caves, peuvent également provoquer des allergies. "Mais ce type d'allergie reste majoritairement l'apanage des maisons insalubres, et les moisissures les plus allergisantes sont celles de l'été qui se développent sur les cultures, la végétation, et qui sont mises en suspension dans l'air. À ce jour, il n'existe que deux allergènes en test cutané permettant de tester les moisissures. Généralement, l'allergie aux moisissures résulte d'un mélange d'acariens, de toxines mycologiques, ce n'est pas une allergie fréquente", nuance l'allergologue.

Allergie aux acariens : symptômes, traitement, que faire ?

Les acariens sont responsables d'environ 45 % des allergies. Démangeaisons, yeux qui piquent, toux, urticaire... Les symptômes se manifestent souvent quand on rallume le chauffage. Quels sont les signes caractéristiques de cette allergie ? Que faire ? Une désensibilisation ? Conseils pratique.

Quels sont les symptômes d'une allergie à l'automne ?

Les symptômes d'une allergie à l'automne sont similaires à ceux du printemps : éternuements, nez qui coule, yeux qui grattent, nez bouché, toux, asthme. Néanmoins, il ne s'agit pas de crises violentes comme celles qui peuvent survenir au printemps lorsqu'il y a un pic de pollen. "Les signes cliniques s'inscrivent dans la chronicité, tous les matins et tous les soirs. Une allergie à l'automne peut également se traduire par de l'asthme, associé ou non à une rhinite, auquel cas il s'agit plutôt d'asthmes nocturnes car les acariens se développent dans les lits. L'allergie se traduit alors par des toux nocturnes, le nez qui se bouche le soir et qui freine l'endormissement", détaille la spécialiste.

Asthme "allergique" : c'est quoi, 4 symptômes typiques

Toux, essoufflement... Dans 90% des cas, l'asthme est allergique car lié à un allergène. Quels sont les symptômes typiques ? Traitements, causes et conseils en cas de crises la nuit avec le Dr Olivier Michel, spécialiste en pneumo-allergologie.

Comment soigner une allergie d'automne ?

Au-delà des mesures de prévention au niveau de l'environnement, le traitement d'une allergie d'automne repose sur la prise d'antihistaminique sous forme de comprimés pour les adultes et de sirop pour les enfants. Des gouttes nasales et du collyre peuvent également être administrés en cas de symptômes au nez et aux yeux.
En cas de symptômes modérés à sévères qui perturbent le sommeil, une désensibilisation aux acariens est recommandée. "Ces traitements doivent être pris pendant 3 ans minimum. C'est le seul traitement qui a le pouvoir de modifier le système immunitaire pour faire disparaître les symptômes et d'éviter de prendre des médicaments", continue la présidente du syndicat français des allergologues.

Quelle prévention pour se prémunir d'une allergie de l'automne ?

Plusieurs mesures peuvent être prises au niveau de l'environnement pour se prémunir d'une allergie à l'automne :
Remplacer la literie si elle est trop ancienne, l'isoler par des housses et taies d'oreiller médicales spécifiquement anti-acariens qui empêchent les acariens de passer vers le dormeur.
Faire le ménage régulièrement.
Aérer 20 minutes matin et soir.
Laver les draps souvent à 60°.
Éviter d'accumuler les tapis, coussins etc, qui sont des réservoirs secondaires à acariens. Le réservoir principal c'est la literie, même s'il y en a aussi dans les canapés, les coussins, les plaids.
Ne pas chauffer à plus de 18° la chambre et les pièces de vie à 19°.
Éviter que les animaux rentrent dans les chambres.
Ne pas utiliser de bombe anti-acariens. Il est préférable d'aérer et de mettre du bicarbonate de soude.
Aspirer le matelas avec un bon aspirateur.

Mauvaise haleine : tout le temps, aliments, que faire ?



LA MAUVAISE haleine (qu'on appelle halitose) peut être gênante au quotidien voire honteuse.
C'est souvent dû à une affection des dents, des gencives ou de la langue "qu'on a tendance à négliger lors du brossage".
L'halitose est le nom médical que l'on donne à la mauvaise haleine, provoquant une forte odeur sortant de la bouche, lors de l'expiration ou lors d'une discussion.
La mauvaise haleine provient des composés sulfurés volatils (CVS) qui se forment dans la bouche lorsque les débris alimentaires se décomposent. "Si les dents et la langue ne sont pas correctement brossées, les débris alimentaires peuvent rester nichés dans la cavité buccale et macérer, ce qui favorise la prolifération de bactéries et la production de ces composés sulfurés volatils, responsables de la mauvaise haleine"

Symptômes pour savoir si on a mauvaise haleine

Une langue saine doit être de couleur rose clair.
"Les personnes souffrant d'halitose ne s'en rendent pas forcément compte, d'où la difficulté de mettre en place des solutions adaptées, indique le Dr Binhas. L'un des premiers signaux d'alerte : l'enduit lingual, qui correspond à un dépôt blanchâtre sur le dessus de la langue". Une langue saine doit être de couleur rose clair, si elle est blanchâtre, c'est qu'elle n'est pas suffisamment bien brossée et il y a un risque de prolifération bactérienne. S'il y a d'autres symptômes comme des douleurs ou des saignements, c'est peut être le signe d'une maladie des dents ou des gencives (gingivite, parodontite) et il faut consulter un dentiste sans laisser traîner.

Traitements et solutions

Chez l'adulte comme chez l'enfant, une bonne hygiène bucco-dentaire permet de réduire significativement le risque d'halitose. On conseille de consulter un dentiste au minimum une fois par an pour qu'il effectue un détartrage et qu'il vérifie l'absence d'affections bucco-dentaires. Si le dentiste ne trouve pas de causes intra-buccales, il vous orientera vers un médecin (un gastro-entérologue par exemple) pour faire d'autres examens. Il existe de multiples causes à la mauvaise haleine qu'il faudra traiter : infections du nez et de la gorge (angines, rhinites, sinusites...), problèmes digestifs (reflux gastro-oesophagien, hyperacidité gastrique infection pulmonaire...).

Les meilleurs bains de bouche contre la mauvaise haleine

Utiliser sur une courte période (deux semaines maximum sans un avis médical) un bain de bouche à base de chlorhexidine (disponible sans ordonnance, à n'utiliser que chez les enfants de plus de 6 ans et les adultes) qui est un antibactérien efficace ; ou le bain de bouche CB12

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Illizi
Daira d' illizi
Commune d'illizi
Code fiscal : 098 433 015 066 130

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Projet Réalisation et rénovation du reseau d AEP des cités (Belbachir et 60 lgts cité el elwiam) sur une distance de 1700ml et de diamètre (200-40-63-90)mm- illizi.

Conformément aux dispositions de l article 65 et 82 du décrit présidentiel N° 147/2015 du 16/09/2015 portant code des marchés publics et délegation de services publics .

Le président d'assemblée populaire d'Illizi informe l' ensemble des entreprises ayant participées avis d appel d offre national ouvert avec exigences de capacité minimales paru dans les quotidiens (دزاير سبور + LE JEUNE INDEPENDANT)du 16/12/2025 + bomop

et qu' à_l issue de l évaluation des offres il a été décidé suivant le pv de jugement des offres D attribuer le projet cité ci-dessus à:

Nom D' entreprise	Note off tech/ 100	Delai	Montant corrigé (DA)	CRITERE De choix
SARL HYDRO WORKS GERER PAR / MOUSSAOUI MOUSSA MOUSSAOUI ABDELBASSET N° FISCAL / 001330012481595	79.5	90 jours	12.889.250.00	Qualifié techniquement OFFRE finnanciere moins disante

les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière , à se rapprocher de ses services , au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats et pour ceux qui ayant des réservés sur ce choix ; peuvent se présenter à introduire leurs recours dans un délai de dix (10) jours a compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux .

Le Jeune Indépendant du 10/02/2026 / ANEP 2616004334

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN
DAIRA DE BIR EL DJIR
COMMUNE DE HASSI BOUNIF
N° 08/2026

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 03 /2026

N.I.F EN INSTANCE

Le président de l'APC de hassi bounif, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales pour :

REALISATION DES VOIRIES URBAINES HAI CHAHID MAHMOUD

Les entreprises intéressées par le présente avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès le bureau des marchés de la commune de Hassi Bounif contre un paiement de 10000.00 Dinars.

ondition d'éligibilité : Les entreprises possédant :
Un certificat de qualification et de classification de catégorie 04 et plus, activité principale travaux publics en cours de validité .
Un chiffre d'affaire dans la moyenne des trois dernières années, dont le montant est supérieur ou égal à 20 000000.00 DA en TTC
avoir réalisé au moins deux (02) projets similaires tout travaux de route (nouvelle création , aménagement , dédoublement , modernisation , réhabilitation...ets) , dont le montant est supérieur ou égal à 13 000 000 .00 DA en TTC pour chaque attestation .
NB : *l'attestation de bonne exécution délivrée par maitre d'ouvrages publics doit être détaillé ou annexée par un devis quantitatif et estimatif.*
es soumissions constituées des offres techniques et financières doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

A/- dossier de candidature comprendra :
1. La déclaration de candidature datée et signée (selon modèle ci-joint).
2. La déclaration de probité datée et singée (selon modèle ci-joint).
3. Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie *quatre (04) et plus activité principale travaux publics en cours de validité.*
4. Un chiffre d'affaire dans la moyenne des trois dernières années, dont le montant est supérieur ou égal à 20 000000.00 DA en TTC
5. Les attestions de bonnes exécutions des projets similaires tout travaux de route (nouvelle création , aménagement, dédoublement , modernisation , réhabilitation) dont le montant est supérieur ou égal à 13 000 000 .00 DA en TTC de chaque attestation - au moins deux (02) attestations - .
6. Les Attestations de mise à jour CNAS/ CASNOS/ CACOBATH en cours de validité.
7. Le numéro d'immatriculation fiscale NIF.
8. l'extrait de rôle en cours de validité (apuré ou appuyer par un calendrier de paiement pour le reste dû.
9. La copie du registre de commerce électronique.
10. Copie du statut de l'entreprise pour les sociétés.
11. Copie de la déclaration du dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés.
12. L'Attestation de soivabilité délivrée par banque domiciliataire du soumissionnaire.
13. Liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement).
14. Liste des moyens matériels à mobiliser pour la réalisation du projet.

B/- L'offre technique comprendra :
1. La déclaration à souscrire remplis datée et signée (selon modèle ci-joint).
2. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions des articles 67, 78 du décret présidentiel n°15/247 du 02 Dhu El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
3. Les moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) justifiés par un état de mouvement salariés EMS ou bordereau CNAS ou CASNOS en cours de validité et copie des diplômes.
4. Moyens matériels propres à l'entreprise est justifiés par un PV d'huissier et des cartes grises+assurance en cours de validité.
5. Délai d'exécution et le planning.
6. Le cahier des charges paraphé et portant à la dernière page la mention manuscrite " lu et accepté ".
7. Reçu de paiement de cahier des charges.

C/- L'offre financière comprendra :
1. La lettre de soumission remplis datée et signée (selon modèle ci-joint).
2. Bordereau des prix unitaires (BPU) rempli daté et signée.
3. Le détail estimatif et quantitatif (DQE) rempli datée et signé

N.B : Toutes les pièces présentées par les soumissionnaires doivent être en cours de validité.

La soumission se compose de deux parties : une offres technique et une offres financière .Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention technique ou financière selon le cas .les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme déposée au niveau secrétariat général de la commune de Hassi Bounif, portant l'expression suivante :

A
Monsieur Le président de l'APC De Hassi Bounif
Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 03 /2026 .
REALISATION DES VOIRIES URBAINES HAI CHAHID MAHMOUD

Le délai de préparation des offres est fixé à dix (10) jours à partir du 1er parution dans les journaux quotidiens. Si la date limite de dépôt des offres coïncide avec un jour de férié ou un jour de repos légal, la duré de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant à dix heures 10h00 .
La séance d'ouverture des plis techniques, candidature et financiers se tiendra au siège de la commune le même jour à 11h00, les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister. Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de 90 jours augmenté de la durée de la préparation des offres qui est 10 jours à compter de la première parution .

Le Jeune Indépendant du 10/02/2026 / ANEP 2631002216

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE BORDJ BADJI MOKHTAR
NIF : 442024000050224

2ème Avis D'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 12/DEP-BBM/ 2024

Conformément aux dispositions des articles 40-74 **du décret présidentiel N°**15/247 **du** 16/09/2015 **modifié et complété portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public l'office** le directeur de la direction des équipements publics a Bordj Badji Mokhtar**, déclare l'infructuosité de l'avis d'appel d'office ouvert avec exigence de capacités minimales N°12/DEP-BBM/ 2024 lancé dans la presse nationale en Arabe (** (ليكيب Dz)**) du 24/12/2025et en Français (** LE JEUNE INDEPENDANT**) du 25/12/2025**

Relatif a Réalisation d'une Ecole Primaire type 3 à Hay 825 lgts Commune de Bordj Badji Mokhtar.

- Lot N°02 : Cantine.
- Lot N°03 : Bloc Logements

Et ce pour le motif suivant :

Projet	Motif
Réalisation d'une Ecole Primaire type 3 à Hay 825 lgts Commune de Bordj Badji Mokhtar. • Lot N°02 : Cantine. • Lot N°03 : Bloc Logements	Aucune offre n'a été présentée

Le Jeune Indépendant du 10/02/2026 / ANEP 2616004302

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique & populaire
وزارة الصحـــة
Ministère De La Santé

Etablissement Hospitalier Universitaire EHU ORAN
Route de Sidi Maârouf, Usto – Oran
NIF : 408016000031045000l0

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHES

Conformément à article 46 ,56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public. Il est porté à la Connaissance des Soumissionnaires ayant répondu au 2 eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales n°**19/2024 du 18/11/2025** concernant **fourniture et consommable de bureau** au profit de l'établissement hospitalier et universitaire d'Oran, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire	Désignation	Montant total proposé	Montant total corrigé	observation
ETS BELHADJ DJAMEL *Nif : 188272200006114202700*	fourniture et consommable de bureau	Min : 27 632 311.70 Max : 34 790 423.50	Min : 26 418 963.90 Max : 36 333 221.61	Une seule offre qualifiée techniquement

Le service contractant invite les soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher du service des marchés au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout Soumissionnaire contestant le choix opéré par le Service contractant peut introduire auprès de la Commission Sectorielle des marchés publique relevant du ministère de la Santé à l'adresse « **commission sectorielle Ministère de la Santé el madania Alger** » un recours dans les 10 jours qui suivent la parution de cet avis.

Le Jeune Indépendant du 10/02/2026 / ANEP 2631002169





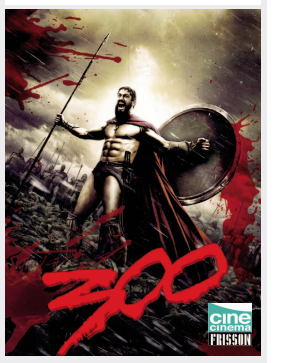






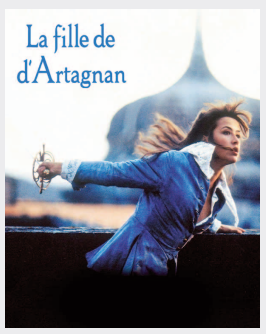


JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Cinéma - Etats-Unis - Canada - 2016 — TF1
Les animaux fantastiques

21h00 JO d'hiver : Jeux olympiques de Milan — France 2
Patinage artistique. Programme court messieurs

21h00 Scènes de ménages — M6
Les uns chez les autres

20h55 Comédie France - 2025 — CANAL+
Avignon

20h45 Divertissement — W9
2026
Tout beau, tout n9uf

20h55 Film d'action — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2006
300

21h05 Film fantastique — 6ter
Etats-Unis - 2003
La ligue des gentlemen extraordinaires

21h00 Série humoristique - 2024 — CINE+ PREMIER
Funny Woman

21h00 Football : Premier League — CANAL+ SPORT
Tottenham / Newcastle

21h00 Thriller - Etats-Unis 2024 — CINE CINEMA
Drone

20h50 Film d'aventures — CANAL+ family
France - 1994
La fille de d'Artagnan

21h15 90' Enquêtes — TMC
Opérations musclées pour les gendarmes
De Normandie

21h00 la chaine ACTION



Téléfilm d'action (Etats-Unis - 2015)

The Condemned 2

Un chasseur de primes échoue à capturer le chef d'un réseau de jeu télévisé meurtrier. A son tour, il se trouve parmi les proies du jeu. Son père se jette dans la bataille pour lui sauver la vie.

23h00

Film fantastique (Etats-Unis - 2005)

Constantine

Condamné à errer en enfer à cause d'un suicide raté, John Constantine (Keanu Reeves) est un homme désenchanté et cynique, doté d'une capacité unique : il peut voir les anges et les démons qui se cachent sous l'apparence humaine. Pour racheter son salut et gagner une place au paradis, il se bat sans relâche contre les forces du Mal. Lorsqu'il est alerté par une série d'événements troublants liés à la mort mystérieuse d'Isabel Dodson, la sœur jumelle de l'inspectrice de police Angela Dodson (Rachel Weisz), John se retrouve plongé dans une enquête qui le mène au cœur d'une lutte entre le bien et le mal. En découvrant que des forces obscures menacent la ville de Los Angeles et l'humanité tout entière, il réalise qu'il est peut-être le seul espoir face à cette menace grandissante. Dans ce combat désespéré, il devra également affronter ses propres démons intérieurs.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
05:48	12:43	15:40	18:04	19:29	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:52	12:48	15:46	18:09	19:34

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:06	13:02	16:00	18:24	19:48

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:56	12:53	15:57	18:21	19:41

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:13	13:09	16:07	18:31	19:55

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:18	13:14	16:12	18:36	20:00

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:21	13:17	16:16	18:39	20:03

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8414 — MARDI 10 FÉVRIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	21°	13°
Oran	19°	15°
Constantine	16°	6°
Ouargla	26°	13°

ÉDUCATION NATIONALE

La retraite anticipée officiellement rétablie

Placée au cœur des réformes engagées, la retraite anticipée a été officiellement rétablie, a confirmé le ministre Mohamed Seghir Saâdaoui lors d'une visioconférence, la qualifiant de reconnaissance concrète de la pénibilité de la mission accomplie par le corps enseignant durant des décennies. Il a, également, annoncé la mise en œuvre d'un cadre strict pour le dépistage des substances psychotropes au sein des établissements éducatifs.



Mohamed Seghir Saâdaoui.

Le ministre Saâdaoui a confirmé également l'engagement du ministère sur d'autres fronts, comme la promotion du sport scolaire, la préparation des examens nationaux et le renforcement de la formation des enseignants. Lors de cette rencontre, qui a réuni les cadres centraux du ministère, M. Saâdaoui a d'emblée salué la décision permettant à certaines catégories spécifiques de l'Éducation nationale de bénéficier d'une pension de retraite avant l'âge légal, une mesure prise sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Pour le premier responsable du secteur, il s'agit d'un «acquis social majeur» qui traduit l'attention particulière accordée à l'éducateur et à son rôle fondamental dans la construction des générations.

Estimant que la pénibilité du métier justifie pleinement cette mesure, le ministre a insisté sur la nécessité pour les directions de l'éducation d'assurer une prise en charge exemplaire des dossiers de retraite, dans le respect et la dignité dus aux enseignants, inspecteurs, chefs d'établissement et personnels éducatifs concernés. Il a également réaffirmé sa volonté de poursuivre le dialogue avec les partenaires sociaux afin d'améliorer durablement les conditions socioprofessionnelles du secteur.

L'autre axe central abordé est l'éducation physique et sportive. Un exposé portant sur la situation de 30 directions de l'éducation a mis en lumière les disparités existantes en matière d'infrastructures, d'encadrement et d'accès des élèves à une pratique sportive régulière.

Face à ce constat, le ministre a appelé à renforcer l'encadrement pédagogique, accélérer la réalisation des infrastructures sportives, notamment dans le cycle primaire, et renforcer la coordination avec les collectivités locales lorsque les établissements ne disposent pas de terrains. L'objectif affiché est clair : faire du sport scolaire un véritable vivier de détection des talents et un levier d'égalité des chances, y compris pour les élèves des zones éloignées.

À l'approche des échéances scolaires, le ministre a exigé une préparation anticipée des centres d'examen et de correction, tirant les enseignements des insuffisances relevées lors de la session 2025. La disponibilité des infrastructures, l'accueil des candidats venant de régions éloignées et l'amélioration des conditions de travail des correcteurs figurent parmi les priorités retenues. La visioconférence a également permis de relancer le dossier du suivi des écoles normales supérieures de formation des enseignants, avec un appel à un meilleur alignement entre le secteur de l'éducation et celui de l'enseignement supérieur.

Des visites de terrain sont prévues afin de garantir une formation à la hauteur des exigences pédagogiques.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur la prise en charge urgente des résidences des inspecteurs au niveau des wilayas, soulignant que des conditions de travail décentes constituent un préalable indispensable à l'efficacité de l'encadrement pédagogique.

En clôture de la rencontre, le ministre a annoncé la publication des textes réglementaires relatifs au dépistage de la consommation de drogues et de substances psychotropes au sein des établissements éducatifs, précisant que les modalités d'application seront communiquées ultérieurement.

Lynda Louifi



DEUX ACCIDENTS DE LA ROUTE EN DEUX JOURS À ORAN

Huit victimes dont un décès

DEUX accidents de la route ont fait huit victimes dans la wilaya d'Oran en l'espace de 48 heures. Le premier, survenu hier, ayant fait sept victimes, impliquait le renversement de deux voitures, entrées en collision avec un camion. Le second, survenu avant-hier dans la commune de Boufatis, a coûté la vie à un jeune homme de 23 ans percuté par un bus. Concernant le premier incident, les services de la protection civile sont intervenus tôt le matin, dès 01h01, dans le quartier Millenium d'Oran, suite à l'accident impliquant les deux véhicules. Ces derniers ont perdu le contrôle et se sont renversés avant de percuter le camion qui se trouvait sur la même voie. Les sept personnes impliquées, âgées de 19 à 44 ans, ont reçu les premiers soins sur place avant d'être transportées en urgence à l'hôpital local pour des soins complémentaires. Avant-hier, un accident mortel s'est produit sur la route reliant la commune Ben Freha à Hassiane Ettoual, dans la commune d'Oued Tlélat. Un jeune homme de 23 ans a été percuté par un bus et n'a pas survécu à ses blessures. Son corps a été transféré au service de morgue de l'hôpital local. Ces incidents rappellent, une nouvelle fois, l'importance de la prudence sur les routes, en particulier la nuit, et le respect strict du code de la route. Les services de la protection civile et les autorités locales exhortent les usagers à rester vigilants pour éviter de nouveaux drames.

Brahim Mazi

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

Examen de l'avancement du projet intégré de phosphate

LE PREMIER ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du Conseil interministériel dédiée à l'évaluation de l'avancement du projet intégré de phosphate (PPI), qui s'étend sur les wilayas de Tébessa, Souk-Ahras et Annaba. C'est ce qu'a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. Selon la même source ministérielle, il s'agit, bel et bien, d'un projet «important» pour le développement du secteur minier et industriel national. Il repose sur des «réserves exploitables estimées à 840 millions de tonnes de phosphate et vise une production annuelle de 10,5 millions de tonnes de phosphate brut», précise-t-on dans le communiqué. Lors de cette réunion, plusieurs mesures ont été adoptées en vue de renforcer la coordination entre les secteurs concernés et de «mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires», dans le but de «respecter les délais fixés» par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et par conséquent de «finaliser le projet d'ici la fin de l'année 2026», a conclu la même source.

PORT DE JIJEL

Réception d'une nouvelle cargaison de 210 bus

DANS le cadre du programme national de renouvellement du parc de transport de voyageurs, l'Établissement de développement de l'industrie de véhicules (EDIV), rattaché à la Direction des Fabrications Militaires (DFM) du Ministère de la Défense nationale, a réceptionné, dimanche soir au port de Djen Djen à Jijel, une nouvelle cargaison de 210 bus. Cette opération s'inscrit dans la continuité des efforts déployés pour moderniser le transport public à travers le pays. Selon un communiqué de l'Entreprise portuaire, cette livraison s'inscrit dans le programme initié par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui vise l'importation de 10 000 bus neufs pour remplacer progressivement les véhicules vieillissants circulant sur le territoire national. L'opération illustre la volonté des autorités publiques de renforcer les capacités du secteur des transports et de garantir des services plus modernes et efficaces pour les citoyens. Elle fait partie d'une stratégie globale visant à améliorer la mobilité, à réduire les temps d'attente et à offrir aux usagers des conditions de voyage plus confortables et sécurisées. Pour rappel, le port de Jijel avait accueilli, mardi dernier, une précédente cargaison de 380 bus, témoignant de l'intensité et de la régularité des livraisons prévues dans le cadre de ce vaste programme.

S. N.